

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
28 novembre 2025
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 28 novembre 2025, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil
de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant
les Chabab**

Au nom du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab, et en application de l'alinéa c) du paragraphe 32 de la résolution 2776 (2025) du Conseil, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final du Groupe d'experts faisant suite à la résolution 2713 (2023).

Le Comité vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab
(Signé) Eloy Alfaro de Alba



Lettre datée du 20 novembre 2025, adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#) concernant les Chabab par le Groupe d'experts faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#)

En application de l'alinéa c) du paragraphe 32 de la résolution [2776 \(2025\)](#) du Conseil de sécurité, nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport final établi par le Groupe d'experts faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#).

Le Coordonnateur Spécialiste des groupes armés et des questions régionales
(*Signé*) Matthew **Rosbottom**

Spécialiste des ressources naturelles et des questions maritimes
(*Signé*) Lydelle **Joubert**

Spécialiste des questions humanitaires
(*Signé*) Abigail **Kabandula**

Spécialiste en armements
(*Signé*) Saleh **Mansour**

Spécialiste des questions financières
(*Signé*) Madina **Sere**

Résumé

La menace que représente les Chabab pour la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie ne se limite pas aux effets de l'action militaire classique et de la guerre asymétrique ; elle englobe des pratiques sophistiquées d'extorsion, le recrutement forcé et une machine de propagande efficace. De même, les Chabab exercent une influence sur les populations et parviennent à générer des revenus bien au-delà des zones où ils sont présents.

Les Chabab demeurent la principale menace contre la paix, la sécurité et la stabilité en Somalie et dans la région. Malgré les efforts déployés par les forces somaliennes et les forces internationales pour réduire sa capacité opérationnelle, le groupe continue de mener sans faiblir des attaques complexes et asymétriques en Somalie. Il réussit même à faire des frappes à l'intérieur de Mogadiscio ; le 18 mars 2025, il a tenté d'assassiner le Président de la Somalie à proximité du palais présidentiel. L'objectif du groupe reste de renverser le Gouvernement fédéral somalien, de débarrasser le pays des forces étrangères et d'établir une Grande Somalie, réunissant sous un régime islamique strict l'ensemble du peuple somali d'Afrique de l'Est.

Au cours de la période considérée, les Chabab ont continué d'exercer leur influence dans de vastes régions du centre et du sud de la Somalie, y compris dans certaines zones où se trouvaient des forces de sécurité.

Au début de l'année, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie est devenue la Mission d'appui et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie. Pendant la transition, les Chabab ont modifié leur stratégie offensive, attaquant et contrôlant des zones clés dans le Moyen-Chébéli et le Bas-Chébéli, gagnant rapidement du terrain sur le plan stratégique et territorial. En élargissant sa zone d'influence, le groupe a pu étendre son accès aux principaux itinéraires de ravitaillement et aux ressources financières, et se rapprocher de Mogadiscio. Cela dit, le Groupe d'experts faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#) a constaté une certaine résistance des forces de sécurité somaliennes dans ces régions au cours des derniers mois.

Grâce aux points de contrôle et à leurs activités d'extorsion de fonds aux entreprises, les Chabab continuent de générer des revenus plus que suffisants pour financer leur insurrection, même dans les zones où ils ne sont pas fortement implantés.

Le Groupe d'experts a également enquêté sur la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie (EIIL-Somalie), qui recrutent des combattants terroristes étrangers dans le monde entier, en majorité en Afrique de l'Est. Le Groupe d'experts a retracé les itinéraires empruntés par les combattants terroristes étrangers pour rejoindre EIIL-Somalie dans le Puntland, s'intéressant aux recrues internationales et d'Afrique de l'Est. Il a également pris note de l'opération Hilaac (Éclair), lancée par les forces de sécurité du Puntland en décembre 2024, qui a considérablement réduit les effectifs et les capacités d'EIIL-Somalie au cours de l'année 2025.

Les Chabab continuent d'avoir accès à un approvisionnement illicite continu en armes, qu'ils exhibent régulièrement dans leurs vidéos de propagande. La contrebande d'armes et de matériel militaire vers la Somalie à l'aide de boutres et de petits skiffs s'est poursuivie au cours de la période considérée.

Le Groupe d'experts a constaté une baisse des activités de piratage depuis la période considérée précédente. De septembre 2024 à fin octobre 2025, il a constaté

cinq détournements, tous concernant des navires de pêche étrangers et des boutres pêchant dans les eaux territoriales somaliennes.

Aucune autre livraison de charbon de bois, autorisée dans le cadre de l'élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour, conformément à la résolution 2696 (2023) du Conseil de sécurité, n'a été signalée après les trois dernières survenues au début du mois de septembre 2024. Cependant, le Groupe d'experts a noté des fluctuations des stocks à Kismayo et alentours au cours de la période considérée.

La population somalienne reste confrontée à des problèmes humanitaires graves et complexes, dus à l'intensification des attaques des Chabab, à la persistance des conflits claniques et à la récurrence des catastrophes naturelles. Les travailleurs humanitaires n'ont pas accès à certaines populations touchées dans les bastions des Chabab. Plus de 300 000 personnes ont été déplacées entre février et octobre 2025, essentiellement du fait du conflit avec les Chabab.

Le Groupe d'experts remercie le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 2713 (2023) concernant les Chabab d'avoir prolongé, à titre exceptionnel, jusqu'au 28 novembre 2025 le délai de présentation du rapport final au Conseil, étant donné que les premiers membres du Groupe d'experts, nommés le 2 septembre 2025, n'ont commencé leurs travaux que le 26 septembre. Le Groupe d'experts a pu ainsi mener des enquêtes plus approfondies, recueillir des informations plus détaillées et parler à des acteurs majeurs, mais les délais fixés pour la communication des informations sont restés serrés. Le Groupe d'experts devrait encore approfondir plusieurs questions, comme il l'a indiqué dans le rapport.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et méthode	6
II. Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie	6
A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)	6
B. Faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie	13
III. Finances des Chabab	16
IV. Respect de l'embargo sur les armes	17
A. Respect par le Gouvernement fédéral et gestion des armes	17
B. Gestion des armes et des munitions	17
V. Ampleur du recours aux engins explosifs improvisés et explosifs et munitions, et effets sur les civils	18
A. Ampleur des engins explosifs improvisés et des engins explosifs	18
B. Conséquences humanitaires des engins explosifs improvisés	18
VI. Embargo sur le charbon de bois	19
A. Mise en œuvre de l'embargo sur le charbon de bois	19
B. Élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois	20
VII. Sécurité maritime	20
A. Trafic d'armes et interceptions en mer	20
B. Piraterie et vols à main armée visant des navires	21
C. Attaques perpétrées par des pirates somaliens depuis août 2024	21
D. Affaire <i>Sea World</i>	24
E. Interceptions, arrestations et poursuites judiciaires concernant les pirates présumés	24
VIII. Principales considérations en matière de protection et de situation humanitaire	25
A. Effets des conflits et de l'insécurité sur la population civile	25
B. Principales considérations concernant les personnes déplacées	26
C. Accès humanitaire	26
D. Violence sexuelle et fondée sur le genre	27
IX. Recommandations	27
Annexes*	29

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Mandat et méthode

1. Dans sa résolution [2776 \(2025\)](#), le Conseil de sécurité définit le mandat du Groupe d'experts faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#). En application de l'alinéa c) du paragraphe 32 de la résolution, le Groupe d'experts communique au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#) concernant les Chabab le présent rapport final sur ses enquêtes pour la période allant du 16 août 2024 au 31 octobre 2025.

2. Le Groupe d'experts est composé de six personnes. Les spécialistes des groupes armés, des groupes armés et questions régionales, des questions maritimes et ressources naturelles et des affaires humanitaires ont été nommés par le Secrétaire général le 2 septembre 2025. Le spécialiste des groupes armés s'est par la suite retiré, mais les trois autres ont commencé leurs travaux dès le 26 septembre 2025. Le spécialiste en armement et celui des questions financières ont été nommés le 25 septembre 2025 et ont rejoint le Groupe d'experts le 17 octobre.

3. Faute de temps, le Groupe d'experts n'a pas pu se rendre en Somalie ni rencontrer les autorités du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération pendant la période considérée. Il est prêt à se rendre à Mogadiscio dès que possible pour rencontrer les autorités somaliennes et travailler avec elles sur la question du mandat. Cela dit, le Groupe d'experts a pu rencontrer des interlocuteurs, des partenaires internationaux et des membres des missions diplomatiques. Il a également reçu l'appui de représentants de la Mission d'assistance transitoire des Nations Unies en Somalie.

4. Le Groupe d'experts suit les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions (voir [S/2006/997](#)) et les dispositions de la circulaire du Secrétaire général sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles ([ST/SGB/2007/6](#)). On trouvera une description détaillée de sa méthode de travail à l'annexe 1.

II. Les Chabab et la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

A. Harakat el-Chabab el-Moujahidin (Chabab)

5. Les Chabab restent une organisation souple, opportuniste et flexible, qui sait comment modifier sa stratégie pour conserver son influence en Somalie. Au cours de la période considérée, le groupe a maintenu sa capacité de mener des attaques asymétriques en Somalie. En 2025, il a considérablement intensifié ses opérations dans le centre et le sud de la Somalie. Au premier trimestre 2025, ses attaques mensuelles ont augmenté d'environ 50 % par rapport à 2024 dans certaines régions (Hiraan et Moyen-Chébéli)¹. Les Chabab font preuve de résistance et restent la plus grande menace pour la Somalie et la région.

6. Le commandement des Chabab est demeuré stable et intact durant la période considérée. Des sources ont dit au Groupe d'experts que le commandement général comprenait actuellement 18 chefs, qui avaient 29 chefs régionaux sous leurs ordres. Sept de ces 18 grands chefs sont issus de sous-clans Hawiye. Le Groupe d'experts continue de rassembler des informations afin de permettre au Comité de mettre à jour sa liste relative aux sanctions.

¹ Voir www.ftlsomalia.com/acled-says-al-shabaab-has-increased-monthly-attacks-in-somalia-by-50-in-2025.

7. Comme il a déjà été indiqué, les Chabab sont toujours très présents sur de vastes étendues de territoire dans le centre-sud de la Somalie, principalement dans les régions du Hiraan et de Galmadug et dans le sud de la Somalie, et occupent les principaux itinéraires de ravitaillement dans tout le centre-sud de la Somalie. Jilib (Moyen-Djouba) est leur capitale de facto. Les Chabab revendiquent d'autres régions du pays dans lesquelles ils exercent également leur influence.

1. Organisation du commandement des Chabab et pertes

8. Le Groupe d'experts continue de recueillir des informations actualisées sur l'organisation des Chabab [n° SOe.001 sur la liste relative aux sanctions établie par le Comité créé par la résolution 1844 (2008)] afin de consigner les éventuels changements au sein du commandement et d'apprendre à mieux connaître le groupe. Ahmed Diriye, alias Sheikh Ahmed Umar Abu Ubaidah (SOi.014), est toujours l'émir des Chabab. Il a consolidé son rôle de chef ces deux dernières années, après avoir été dans l'ombre d'Ahmed Abdi Godane, l'ancien commandant. Abukar Ali Adan (SOi.018) et Mahad Karate (SOi.020) sont les deux émirs adjoints du groupe, Karate chargé en partie du renseignement (*amniyat*) et des finances (*zakhat*). Le groupe conserve son organisation hiérarchique stricte, la Choura étant l'organe exécutif suprême. D'autres émirs s'occupent des questions militaires (*jaish*), des questions religieuses (*wilayat*) et de la police des mœurs (*hisba*).

9. Le haut commandement a néanmoins connu des changements. Au début de 2025, Abdullahi Osman Mohamed (SOi.022), alias « Ingénieur Ismail », a remplacé Yusuf Ahmed Hajji Nurow (non inscrit sur la liste, alias Gees Adde) en tant qu'émir chargé de l'*amniyat*, mais a conservé son rôle d'émir chargé des explosifs. Le groupe a également un nouvel émir chargé des finances, Abdullahi Wadad (alias Abdullaahi Hassan Abdi), qui a remplacé Abdikarim Horseed (non inscrit sur la liste). Bashir Furqan (non inscrit sur la liste, alias Gulled Ilkacase,) est l'émir chargé des questions militaires et Moalim Osman (non inscrit sur la liste) est l'émir chargé des affaires étrangères, responsable des bureaux du Kenya, de l'Éthiopie et du nord de la Somalie².

10. Au cours de la période considérée, le Gouvernement fédéral somalien est parvenu à éliminer plusieurs agents des Chabab de rang intermédiaire. Les forces de sécurité somaliennes, appuyées par les frappes aériennes de leurs partenaires internationaux, ont coordonné leurs opérations contre ces individus. En conséquence, le commandement des Chabab a récemment donné pour instruction d'éviter les grands rassemblements. Voici quelques-uns des individus important qui auraient été tués pendant la période considérée :

- Le 26 octobre 2025, Mahmoud Abdi Hamud (alias Jaafar Gurey), un des membres fondateurs du groupe et ancien chef de la sécurité extérieure, aurait été tué lors d'une frappe aérienne à Bu'aale (Moyen-Djouba)³.
- Le 13 octobre 2025, Ali Ahmed Guure (alias Ali Qoyane), un commandant opérant dans la région du Hiraan, condamné à mort par un tribunal militaire en 2019 pour avoir planifié une attaque qui a tué un maire adjoint, aurait été tué à Mabah (Hiraan)⁴.
- Le 24 septembre 2025, Ali Xiirey (alias Hassan Muse), un commandant de la région du Hiraan, aurait été tué lors d'une frappe aérienne contre son domicile dans le village de Muqakoor (région du Hiraan). Il a joué un rôle déterminant

² Sources confidentielles.

³ Voir <https://x.com/MoDSomaliya/status/1982811941300056314>.

⁴ Voir <https://x.com/MoDSomaliya/status/1977930857357738370>.

dans l'affaiblissement de la cohésion des milices locales Hawadle lors des avancées du groupe dans l'est du Hiraan en 2025⁵.

- Le 9 septembre 2025, Mohamed Abdi Dhiblaawe Afrah, un commandant impliqué dans l'attaque du véhicule du Président le 18 mars 2025, aurait été tué lors d'une opération à Ugunji (Bas-Chébéli)⁶.
- Le 17 août 2025, Hussein Moalim Hassan, commandant en service depuis de nombreuses années, aurait été tué dans le village de Warta Eey Duure (région du Bakool). Il avait occupé plusieurs postes, dont celui de chef des opérations à Bay, Bakool et Gedo, et a participé au recrutement forcé d'enfants et aux activités d'extorsion à Bakool⁷.
- Le 13 août 2025, Abdullahi Ganey, commandant en service depuis de nombreuses années, aurait été tué lors d'une frappe aérienne à Daarul-Nimca (Moyen-Chébéli)⁸.
- Le 14 juillet 2025, Abdullahi Mohamed (alias Arab), un responsable des activités d'extorsion (*zakat*) dans le Bas-Chébéli, aurait été tué.
- Le 17 juin 2025, Abas Mohamed Hool, un commandant responsable des opérations dans la région de Banaadir, serait décédé à la suite d'une opération des forces de sécurité somaliennes⁹.
- En juin 2025, Khalif Gaambo, chef du bureau de Galmadug, aurait été tué¹⁰.

11. Le Groupe d'experts continuera à suivre de près les répercussions possibles de la mort de ces personnes sur la capacité opérationnelle du groupe.

2. Principales attaques des Chabab

12. Du 26 au 28 février, au cours de la période considérée, les Chabab ont lancé une attaque coordonnée sur la ville de Balcad, qu'ils ont brièvement contrôlée jusqu'à ce que les forces de sécurité somaliennes les repoussent. Les rapports varient quant au nombre de victimes. L'importance de l'attaque tient à la situation stratégique de la ville, située à 40 km au nord de Mogadiscio ; le groupe a pu ainsi reprendre des opérations intensives dans le Moyen-Chébéli¹¹.

13. Le 11 mars, les Chabab ont lancé une attaque complexe contre l'hôtel Qahira à Beledweyne (Hiraan). L'attaque a commencé par deux attentats-suicides (une personne portant un engin explosif improvisé et une autre sur une moto piégée), suivis de six assaillants armés qui ont pénétré dans l'hôtel. Le siège a duré 18 heures et fait au moins 21 morts et de nombreux blessés. L'hôtel accueillait ce jour-là des chefs traditionnels et des militaires réunis à l'appel du Gouvernement pour coordonner la lutte contre le groupe. Les forces de sécurité ont riposté en lançant des frappes aériennes contre les Chabab à Hirchébéli et en auraient tué 50, dont Mansoor Tima Weeyne, un commandant ayant participé à la préparation de véhicules destinés à des attaques¹².

14. Le 18 mars, un engin explosif improvisé télécommandé a explosé dans une maison près de la route à Ceel Gaabta, dans le district de Xamar Jajab, près de Villa

⁵ Rapport confidentiel.

⁶ Voir https://x.com/HSNQ_NISA/status/1965460791831756924 (en somali).

⁷ Voir <https://x.com/SONNALIVE/status/1957057736895606990>.

⁸ Rapport confidentiel.

⁹ Voir <https://shabellemedia.com/top-al-shabaab-commander-dies-from-injuries-somali-government-confirms>.

¹⁰ Sources confidentielles.

¹¹ Rapport confidentiel.

¹² Ibid.

Somalia, visant le cortège du Président, Hassan Sheikh Mohamud, lequel se rendait à l'aéroport pour superviser des opérations militaires contre le groupe dans la région du Moyen-Chébéli. L'explosion a endommagé les deux derniers véhicules du cortège. Elle aurait fait 15 victimes, dont des membres du personnel de sécurité. Cette tentative d'assassinat du Président, très médiatisée, a montré que le groupe était capable de frapper au cœur de Mogadiscio. Le 9 septembre 2025, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité a lancé une opération dans le village d'Ugunji (Bas-Chébéli), au cours de laquelle Mohamed Abdi Dhiblaawe Afrah (alias Khaalid Dheers), soupçonné d'être l'un des coordinateurs de l'attentat du 18 mars, aurait été tué¹³.

15. Deux attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés portés par une personne, l'un le 18 mai et l'autre le 9 juillet, ont visé des installations militaires à Mogadiscio. Le 18 mai, un engin explosif improvisé porté par une personne a explosé sur la base militaire de Damaanyo, à Hodan (Mogadiscio). L'agresseur, en tenue militaire, a visé les nouvelles recrues de l'Armée nationale somalienne. Il y a eu 22 morts, dont 15 nouvelles recrues. Le 9 juillet, un homme a fait exploser son gilet équipé d'un engin explosif improvisé à Mogadiscio dans un magasin de thé à l'intérieur de l'académie militaire Jaalle Siyaad hautement surveillée, tuant quatre militaires¹⁴. Ces attaques ont montré que les Chabab pouvaient cibler les infrastructures militaires à Mogadiscio.

16. Le 4 octobre 2025, les Chabab ont lancé une attaque complexe contre la prison de Godka Jilicow, une prison de haute sécurité où se trouvent des individus importants ainsi que le siège de l'Agence nationale de renseignement et de sécurité. L'assaut a commencé par l'explosion devant l'entrée principale d'un engin explosif improvisé placé dans un véhicule, ce qui a permis à sept combattants des Chabab de pénétrer dans l'enceinte. D'intenses combats ont eu lieu à l'intérieur du bâtiment, les forces gouvernementales s'opposant aux assaillants, qu'elles ont finalement neutralisés après huit heures. L'attaque a coïncidé avec la suppression récente de plusieurs points de contrôle de sécurité dans la ville de Mogadiscio. Les assaillants étaient en tenue militaire et d'après des images de télévision en circuit fermé, la camionnette utilisée avait été maquillée en véhicule de renseignement de sécurité, les assaillants se trouvant à l'arrière et franchissant divers points de contrôle en route vers la prison¹⁵. Le Groupe d'experts a reçu des informations selon lesquelles le cerveau de l'attaque et de la tentative d'assassinat du Président en mars était Abdullahi Osman Mohamed (SOi.022), alias « Ingénieur Ismail ».

3. Capacités régionales des Chabab

17. Au cours de la période considérée, les Chabab ont continué d'opérer et d'être présents dans les régions frontalières avec le Kenya et l'Éthiopie, principalement dans les régions de Bakool et de Gedo qui bordent l'Éthiopie et le long de la majeure partie de la frontière kenyane, du comté de Mandera au comté de Lamu. Le commandement des opérations régionales reste inchangé, Moalim Osman étant l'émir de la direction militaire pour les opérations et les unités au Kenya, en Éthiopie et dans le nord de la Somalie. Il est secondé par Moalim Adan pour ces unités. En dessous se trouve Musab Yare, le chef de Jeïch Aïman, l'unité responsable des opérations au Kenya¹⁶. Ces unités spécialisées ont vu leur structure se transformer en zones de commandement

¹³ Voir <https://sonna.so/en/somali-security-forces-eliminate-senior-al-shabaab-leader-in-lower-shabelle>.

¹⁴ Sources confidentielles.

¹⁵ Voir <https://x.com/HarunMaruf/status/1974824977510613189>.

¹⁶ Sources confidentielles.

sectorielles dans les régions de Gedo, du Bakool, du Moyen-Djouba et du Bas-Djouba, permettant des opérations semi-autonomes et géographiquement adaptées.

4. Les Chabab en Éthiopie

18. Le Groupe d'experts n'a recensé aucune attaque importante en Éthiopie au cours de la période considérée. La dernière attaque d'envergure a eu lieu en 2022, lorsque le groupe a lancé une grande attaque dans la région somali en passant par Aato et Yeed (voir [S/2022/754](#), par. 22). Depuis cette attaque, les Chabab se sont implantés dans les zones de Bale, de Liben et d'Afder à des fins de recrutement et de renseignement.

19. Les autorités s'inquiètent du fait que les Chabab continue de recruter des migrants éthiopiens vulnérables qui transitent par la Somalie vers le Yémen et, enfin, vers les États du Golfe. Le nombre de combattants éthiopiens au sein du groupe a augmenté au cours de la période considérée, passant de 200-300 à environ 600, la majorité d'entre eux appartenant aux tribus Oromo, Amhara et Somali¹⁷.

5. Les Chabab au Kenya

20. Les Chabab continuent de représenter une menace importante au Kenya, commettant des attaques qui vont des attentats à l'aide d'engins explosifs improvisés, visant principalement le personnel de sécurité, aux attaques contre les infrastructures, en passant par les enlèvements, les descentes dans les maisons et le vol de bétail. En 2025, le groupe a commis en moyenne six attaques par mois au Kenya. La plupart ont eu lieu dans le comté de Mandera, les attaques ayant récemment augmenté de juillet à septembre dans le comté de Lamu¹⁸.

6. Entraînement des Chabab au Yémen

21. Les itinéraires commerciaux entre la Somalie et le Yémen sont vieux de plusieurs siècles. Les trafiquants d'armes opèrent depuis le nord de la Somalie depuis de nombreuses années, se livrant au trafic d'armes du Yémen vers la Somalie, comme l'a déjà signalé le Groupe d'experts (voir [S/2019/858](#) et [S/2019/858/Corr.1](#), par. 130 à 132).

22. Enquêtant sur des liens, le Groupe d'experts a découvert que les Chabab envoyaient leurs combattants s'entraîner au Yémen. Il a été informé qu'au cours de l'année écoulée, quatre groupes de 30 combattants des Chabab se sont rendus au Yémen pour y être formés. Un de ces groupes est parti de la Somalie à bord d'un bote yéménite depuis un port naturel situé entre Baraawe et Homboy (Bas-Chébéli), à la fin du mois d'octobre 2024, et a remonté la côte jusqu'à Moukalla, au Yémen. De là, il a été emmené dans la banlieue de Hodeïda pour y suivre un entraînement d'environ deux mois (formation aux fusils, aux armes antiaériennes et aux engins explosifs improvisés). Le Groupe d'experts poursuivra son enquête afin de déterminer si les personnes ou entités concernées répondent aux critères d'inscription sur la liste afin que le Conseil de sécurité prenne d'éventuelles mesures, comme une interdiction de voyager et un gel des avoirs.

¹⁷ Sources confidentielles.

¹⁸ Rapport confidentiel.

7. Recrutement des Chabab

23. Les Chabab ont continué de recruter au sein d'un large éventail de clans somaliens. Le recrutement peut être volontaire ou forcé. Le rythme de recrutement s'est accéléré au cours de la période considérée.

24. De septembre à novembre 2024, le groupe a formé 1 100 nouveaux combattants, dont des recrues venant d'Éthiopie, du Kenya et de Somalie. En octobre 2024, 825 autres jeunes ont été formés dans deux camps, l'un situé à Gobanle, dans le Bas-Chébéli, et l'autre dans le Moyen-Chébéli¹⁹. En novembre 2024, dans le Bas-Chébéli, les Chabab ont rassemblé sept chefs de clans minoritaires à qui ils ont exigé de donner collectivement 100 recrues, 100 000 dollars, 100 chameaux et 300 moutons²⁰. Le 20 septembre 2025, un porte-parole des Chabab, Ali Mahmoud Raage (alias Ali Dheer, SOi.021), depuis le camp d'entraînement Mire de Cheik Mohamed, s'est adressé par vidéo à des combattants récemment formés²¹.

25. En 2025, il y a eu davantage de preuves de recrutement forcé et de directives données par les hauts responsables du groupe pour recruter de force des combattants. D'après des sources, Bashir Furqan (alias Gulled Ilkacase), l'actuel émir général en charge des unités militaires, a donné l'ordre aux commandants de recruter de force 1 000 nouveaux combattants pour le front éthiopien²².

26. La période de formation des nouvelles recrues a été raccourcie, certaines ne recevant que deux semaines de formation avant d'être déployées dans les zones de combat. L'entraînement des unités spécialisées a été ramené de six à trois mois afin de mobiliser plus rapidement les forces. Des combattants expérimentés qui avaient pris leur retraite ont été rappelés en renfort²³.

27. D'après les informations reçues par le Groupe d'experts, les Chabab avaient augmenté leurs investissements dans le matériel médical au cours de 2025. L'émir chargé de la santé, Abdirahman Siro, a reçu des ressources supplémentaires pour améliorer les services de santé offerts aux combattants²⁴.

28. Des sources ont également indiqué au Groupe d'experts que les Chabab avaient augmenté la collecte de la *zakawat* dans les régions où ils étaient présents, suscitant des conflits avec les clans locaux. En outre, le *Mutaba'ah* (« Ceux qui suivent »), une unité des Chabab chargée d'enregistrer le bétail et d'établir une cartographie complète de la dette pour le groupe, a vu ses effectifs renforcés et opère désormais à temps plein, alors qu'elle ne le faisait que de manière saisonnière auparavant²⁵.

8. Avancées des Chabab en 2025

29. En février, changeant de stratégie, les Chabab sont passés à des frappes offensives, d'abord dans les régions du Hiraan et du Moyen-Chébéli. Les motifs de ce changement ne sont pas connus avec certitude, mais la transformation de la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie en Mission de soutien et de stabilisation de l'Union africaine en Somalie (AUSSOM) n'est pas à écarter. Avant, les Chabab lançaient une attaque, avant de se replier. Désormais, ils semblent vouloir assurer et maintenir leurs positions et leurs acquis. Le groupe a marché sur la localité

¹⁹ Ibid.

²⁰ Ibid.

²¹ SITE Intelligence Group, « At training camp graduation ceremony, Shabaab spokesman vows vengeance for land-grabbing and uses Gaza war to highlight western injustice », 22 septembre 2025.

²² Sources officielles confidentielles.

²³ Ibid.

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid.

de Bariira, qu'il a prise en mars, et celle d'Aadan Yabaal, qu'il a prise en avril. Il a progressé vers Jawhar et pénétré dans Balcad, à 30 km au nord de Mogadiscio, avant d'être repoussé²⁶.

30. Dans le même temps, le groupe a progressé dans le Bas-Chébéli jusqu'à Awdheegle et Afgooye, plus loin vers Mogadiscio, et établi de nouveaux points de contrôle le long de la route Afgooye-Mogadiscio au nord-ouest de Mogadiscio et de la route Balcad-Mogadiscio au nord de Mogadiscio²⁷. Bien qu'il n'y ait pas eu d'attaque sur Mogadiscio, la pression accrue sur les itinéraires d'approvisionnement et d'accès pourrait avoir des conséquences sur la sécurité de la région de Banaadir.

31. Ces deux derniers mois, les forces de sécurité somaliennes ont tenu bon et repris deux des trois bases opérationnelles avancées dont les Chabab s'étaient emparés. En août, avec l'aide des contingents de l'AUSSOM, elles ont repris la localité de Bariira, après trois semaines de combat. Les Chabab ont également perdu le contrôle d'un pont important à Awdheegle, ainsi que de zones dans le district de Jamaame, au nord de Kismayo, qu'ils contrôlaient depuis plus d'une décennie.

9. Médias et propagande des Chabab

32. Élément stratégique, la propagande permet aux Chabab de faire leur promotion et de diffuser des informations auprès du peuple somalien. L'appareil de propagande du groupe a toujours bien fonctionné, tant au niveau national que régional, les vidéos de recrutement étant diffusées en plusieurs langues (somali, anglais et arabe, mais surtout amharique, oromo, swahili et français)²⁸. La propagande est diffusée sans relâche, mettant en lumière les succès sur le champ de bataille, attisant les sentiments nationalistes et dénonçant les prétendus échecs ou problèmes politiques du Gouvernement ; elle montre les activités de recrutement et l'entraînement en cours d'unités spécialisées du groupe, ainsi que la prétendue philanthropie et la gouvernance du groupe. Dans leurs communiqués, les hauts responsables du groupe mettent l'accent sur les « souffrances intérieures et internationales des musulmans ». Dans un discours prononcé en février 2025, Ahmed Diriye a fait l'éloge du Hamas pour sa résistance continue, accusé le Gouvernement de vendre aux enchères des biens publics et privés et dit que la nouvelle mission (AUSSOM) serait encore plus facile à attaquer pour ses combattants²⁹.

33. Les habitants du Bas-Djouba ont dit au Groupe d'experts qu'ils subissaient le matraquage médiatique constant des Chabab par l'intermédiaire, notamment, de plateformes des médias sociaux, des émissions de radio et de tracts. La haine de l'Occident ou du Gouvernement fédéral, les appels à la charia et la défense des musulmans somaliens contre les envahisseurs étrangers sont les thèmes majeurs de la communication des Chabab³⁰.

34. Cette propagande doit être contrée pour affaiblir les capacités des Chabab. Le Groupe d'experts a pris note des mesures adoptées en décembre 2024 au nom du Gouvernement par l'Agence nationale de renseignement et de sécurité, qui ont eu pour effet de fermer environ 12 000 comptes [dont 5 648 sur Facebook, 4 340 sur TikTok, 1 978 sur Telegram, 24 sur X (anciennement Twitter) et 15 sur WhatsApp] et de désactiver, entre juillet et décembre 2024, cinq sites web appartenant aux Chabab³¹.

²⁶ Sources confidentielles.

²⁷ Ibid.

²⁸ Voir <https://x.com/HarunMaruf/status/1803286089362264469>.

²⁹ SITE Intelligence Group, « Following meeting of top officials, Shabaab chief gives speech threatening AUSSOM and praising group fighters », 28 février 2025.

³⁰ Entretiens téléphoniques avec des habitants du Bas-Djouba, novembre 2024.

³¹ Voir https://x.com/HSNQ_NISA/status/1868346824547041460.

B. Faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

35. En octobre 2015, un petit groupe de ressortissants somaliens dirigé par Abdulkadir Mumin (non inscrit sur la liste) s'est séparé des Chabab dans les montagnes de Cal Madow, dans la région de Sanaag (Puntland). Ils se sont cachés dans les montagnes de Cal Miskaat (région de Bari), d'où Mumin est originaire, et ont recruté dans un premier temps parmi les éleveurs qui y résidaient.

36. Dans son rapport précédent, le Groupe d'experts a noté la montée en puissance et les capacités de la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) en Somalie (voir S/2024/748, par. 30). En décembre 2024, les forces de sécurité du Puntland ont lancé une offensive, qui a révélé à quel point le groupe était devenu un centre névralgique de l'EIIL dans le monde³². Fin 2024, le groupe avait établi une base forte dans les montagnes de Cal Miskaat, comptant une force de combat de plus de 1 000 hommes, dont environ 60 % ou plus étaient des combattants terroristes étrangers³³. Son arsenal était composé de fusils AK47 et G3, de mitrailleuses PKM, de fusils de précision, de mitrailleuses DShK, de lance-roquettes RPG-7, d'engins explosifs improvisés pouvant être portés par des personnes, de véhicules piégés, de mines terrestres et de mines antipersonnel, ainsi que de plus de 100 drones aériens (voir annexe 2). Bien qu'ayant des effectifs et des ressources financières plus modestes par rapport aux Chabab, le groupe, par son expansion, représentait une menace importante pour la paix et la sécurité en Somalie et dans l'ensemble de la région.

37. Comme l'a noté le Groupe d'experts dans son rapport précédent, le bureau Karrar, centre de coordination, de gestion et de financement essentiel pour l'EIIL en Afrique et dans le monde, était géré par l'EIIL-Somalie (ibid., par. 32). Abdikadir Mumin est à la tête de la direction générale des provinces et des groupes affiliés à l'EIIL en Afrique, tandis qu'Abdirahman Fahiye Isse Mohamud reste l'émir de l'EIIL-Somalie. Mumin aurait sous ses ordres cinq personnes, qui n'étaient pas d'origine somalienne, responsables de la stratégie et de l'organisation du groupe.

38. Le groupe a subi de lourdes pertes en 2025. En juillet, Abdiweli Mohamed Yusuf (alias Abdiwali Waran-Walac), l'émir du groupe chargé des questions financières, aurait été capturé³⁴. Abdirahman Shirwac Aw-Saciid, chef de l'escouade des assassinats, s'est rendu aux forces de sécurité en février³⁵.

39. Les preuves retrouvées dans la base de l'EIIL à Cal Miskaat contiennent des indices de transferts de cryptomonnaie, des documents de contrebande et de trafic d'armes, ainsi que des documents révélant des communications entre des membres de l'EIIL à Cal Miskaat et des groupes affiliés à l'EIIL en dehors de la Somalie³⁶.

40. À la fin 2024, la zone d'opération du groupe s'étendait sur les trois districts de Qandala, Balidhidin et l'est de Boosaaso, couvrant près de 400 km de Timirshe à Qandala et de Qandala à Balade et Bacad³⁷. Le Groupe d'experts n'a pas trouvé de preuves établissant un lien entre l'EIIL-Somalie et des attaques menées à l'extérieur du pays. En juillet 2025, cependant, le Service national de renseignement et de sécurité éthiopien a annoncé l'arrestation de 82 membres de l'EIIL recrutés pour des missions en Éthiopie. Formées par l'EIIL-Somalie, ces 82 personnes ont participé aux activités de renseignement et au soutien financier et logistique du groupe. Les

³² Rapport confidentiel.

³³ Sources officielles confidentielles.

³⁴ Voir www.longwarjournal.org/archives/2025/07/us-ground-raid-captures-islamic-state-leader-in-northern-somalia.php.

³⁵ Voir www.aljazeera.com/amp/news/2025/2/3/senior-isil-somalia-commander-captured-in-puntland.

³⁶ Sources officielles confidentielles.

³⁷ Rapport officiel confidentiel.

arrestations ont eu lieu dans tout le pays, notamment à Addis-Abeba et à Jijiga, indiquant ainsi l'existence d'un vaste réseau³⁸.

41. L'EIL-Somalie finance ses activités par l'extorsion des entreprises et des particuliers. Les activités d'extorsion se sont concentrées à Boosaaso (Puntland) et ont eu des effets négatifs sur la ville, certaines entreprises ayant fermé ou déménagé en raison des demandes du groupe³⁹. Celui-ci a utilisé ces fonds pour mettre en place un réseau de coursiers dévoués qui acheminent des fournitures jusqu'à son emplacement isolé. D'après des sources qui ont parlé au Groupe d'experts, un coursier serait payé jusqu'à 1 000 dollars pour transporter un paquet jusqu'au lieu où se trouve le groupe à Cal Miskaat⁴⁰.

42. On estime que l'EIL-Somalie gagnait 4 millions de dollars par an et utilisait l'argent de ses activités d'extorsion pour financer les cellules terroristes qui lui sont affiliées dans d'autres pays, notamment l'EIL-Mozambique et des éléments en République démocratique du Congo⁴¹.

1. Combattants étrangers de la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

43. En décembre 2024, EIL-Somalie comptait un millier de combattants, étrangers pour plus de la moitié. Ces combattants terroristes étrangers venaient de divers pays (Bahreïn, Arabie saoudite ou Türkiye⁴²), mais surtout d'Éthiopie, du Kenya, du Maroc, de la République-Unie de Tanzanie et du Yémen⁴³. Des combattants terroristes étrangers expérimentés, qui avaient combattu en Iraq, en République arabe syrienne et au Yémen, ont rejoint le groupe, servant d'instructeurs pour d'autres recrues.

44. Certains des combattants terroristes étrangers se sont rendus au Puntland entre septembre et novembre 2024⁴⁴. D'après certains passeports et documents d'identité retrouvés à Cal Miskaat, le Groupe d'experts a constaté que les recrues étaient jeunes, la plupart d'entre elles étant nées dans les années 90 et au début des années 2000⁴⁵.

2. Itinéraires empruntés par les combattants étrangers

45. Les combattants étrangers arriveraient au Puntland par voie maritime ou terrestre, nombre d'entre eux arrivant par bateau via le golfe d'Aden. Le Groupe d'experts a enquêté sur les itinéraires empruntés par 30 personnes qui ont rejoint l'EIL-Somalie en septembre et octobre 2024, dont les documents d'identité ont été retrouvés à Cal Miskaat. Les cachets sur les passeports montrent qu'elles sont arrivées de l'extérieur de l'Afrique de l'Est, puis se sont rendues en Somalie par voie terrestre en passant par les pays voisins. Comme il n'y avait pas d'autre cachet, elles ont dû traverser les frontières et entrer en Somalie de manière irrégulière. D'après des sources, elles sont passées par le Somaliland, puis Cal Miskaat⁴⁶. D'après les documents d'identité retrouvés à Cal Miskaat et examinés par le Groupe d'experts, environ 15 personnes, dont une Sud-africaine et ses quatre enfants de moins de 5 ans (qui seraient passés par Johannesburg), trois Marocains, deux Saoudiens, un Tunisien, un Allemand, un Argentin, un Bangladais, un Bahreïni et un Libanais, auraient voyagé pendant deux semaines en octobre 2024 pour rejoindre l'EIL-Somalie. Cette

³⁸ Voir www.ena.et/web/eng/w/eng_6956212.

³⁹ Rapport officiel confidentiel.

⁴⁰ Sources officielles confidentielles.

⁴¹ Rapport officiel confidentiel.

⁴² Voir https://x.com/AhmedA_Sheikh/status/1977785639878754629.

⁴³ Sources officielles confidentielles.

⁴⁴ Documents d'identité examinés par le Groupe d'experts, septembre 2025.

⁴⁵ Ibid.

⁴⁶ Ibid.

opération met en évidence la capacité d'organisation de l'EIL-Somalie en dehors de sa base du Puntland pour le transport de combattants terroristes étrangers⁴⁷. De plus, les combattants étrangers du groupe ont été recrutés en grande partie dans la région de l'Afrique de l'Est. Le Groupe d'experts a également enquêté sur les itinéraires empruntés par 14 Tanzaniens qui se sont rendus en Somalie en septembre et octobre 2024. Il continuera d'enquêter sur les moyens et les modes de transit des individus associés à l'EIL-Somalie.

3. Offensive contre la faction de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Somalie

46. En décembre 2024, les forces de sécurité du Puntland ont lancé l'opération Hilaac (« Éclair »), une offensive en plusieurs étapes contre l'EIL-Somalie. Environ 4 000 soldats ont été mobilisés, provenant principalement de la Force de sécurité du Puntland, de la Police maritime du Puntland et de la Force des derviches du Puntland. L'offensive a été lancée avec un large soutien des populations. Le 31 décembre, l'EIL-Somalie a lancé une attaque préemptive contre les forces du Puntland, commençant par une série d'explosions de 12 kamikazes étrangers, suivie de détonations de drones aériens équipés d'engins explosifs. Cette attaque a finalement été repoussée⁴⁸.

47. Depuis janvier 2025, les forces de sécurité font des avancées importantes dans la région de Cal Miskaat ; elles ont nettoyé des vallées telles que Miraale et Lugta Tirciil, s'emparant de bastions du groupe allant de Timirshe à Dhasaan et Balade. L'EIL-Somalie a également établi des systèmes de bunkers, des tunnels et des grottes, ainsi que des caches de ravitaillement dans la zone d'opération. Les forces de sécurité ont récupéré diverses armes, des drones aériens, des engins explosifs improvisés, du matériel médical et chirurgical, des véhicules, des ordinateurs et des équipements satellitaires. Le Groupe d'experts n'a pas eu le temps d'examiner ces preuves. Les forces de sécurité auraient subi d'importantes pertes, 241 soldats ayant été tués et plus de 900 blessés jusqu'au début du mois d'octobre 2025⁴⁹.

48. Des responsables ont dit au Groupe d'experts qu'environ 900 combattants de l'EIL avaient été tués au cours de l'opération, soit par des frappes aériennes, soit par les forces de sécurité, dont 70 % lors de combats directs sur le terrain accompagnés d'hélicoptères d'appui et 30 % par les frappes aériennes des partenaires internationaux⁵⁰.

49. Le 23 septembre 2025, l'EIL-Somalie a tué le général de brigade Ahmed Abdi Ali Qarjab lors d'une explosion en bord de route à Dhasaan, dans la région du Bari, montrant ainsi qu'en dépit des opérations offensives menées contre lui, le groupe constituait toujours une menace pour la région⁵¹.

50. Le 25 octobre 2025, le Président du Puntland, Said Deni, a annoncé l'élimination de l'EIL-Somalie après 11 mois d'opérations, mais d'après certaines estimations non officielles, il resterait une petite force de combat⁵². D'après des sources, le bureau Karrar a été transféré à l'EIL-Mozambique⁵³. Le sort du chef, Abdikadir Mumin, reste incertain ; d'après certaines sources, il aurait fui le pays, serait retourné dans son sous-clan ou aurait été tué au cours de l'offensive. Le Groupe

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Rapport officiel confidentiel.

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Ibid.

⁵¹ Voir www.hiiraan.com/news4/2025/Sept/203034/senior_puntland_commander_killed_in_landmine_explosion_during_anti_isis_operation.aspx.

⁵² Voir <https://en.kaabtv.com/puntland-president-declares-major-victory-over-isis-in-northeastern-somalia>.

⁵³ Rapport officiel confidentiel.

d'experts n'a pu vérifier aucune de ces affirmations. Il continuera de suivre de près l'activité de l'EIL-Somalie pour déceler tout signe de résurgence.

51. Pour les Chabab, la grande déroute d'EIL-Somalie sera l'occasion de combler le vide et d'étendre leur influence et leur territoire en dehors de Galgalo et des montagnes de Cal Madow. Le groupe a déjà déployé des combattants dans l'État du Nord-Est en 2025, dont 400 autour de Galgalo. Dans le sud de l'État du Nord-Est, 200 autres combattants opèrent sous la direction d'Abdi Madobe, un haut commandant en opération depuis longtemps dans la région. Le groupe aurait comme objectif d'exercer un plus grand contrôle sur les zones et les voies d'approvisionnement de Ceerigaabo, dans la région de Sanaag⁵⁴. Le 6 septembre 2025, Ahmed Cadib, un agent logistique des Chabab chargé de la liaison et de la facilitation pour le groupe entre Ceerigaabo et Galgalo, a été tué à Hargeysa, preuve de la présence continue du groupe dans le nord de la Somalie⁵⁵.

III. Finances des Chabab

52. Le Groupe d'experts a déjà parlé de la capacité des Chabab à générer des revenus intérieurs par l'extorsion de fonds (voir S/2023/724, par. 37, et S/2024/748, par. 43, 48 et 51) pour financer ses activités d'insurrection ; c'est toujours le cas.

53. Dans son rapport de 2021, le Groupe d'experts a mis en évidence comment le groupe génère des revenus grâce à son réseau de points de contrôle dans toute la Somalie (voir S/2021/849, par. 54 à 58). Les points de contrôle restent l'une des principales sources de revenus des Chabab, et la progression du groupe au début de 2025 dans le Bas-Chébéli et le Moyen-Chébéli lui donne un accès accru aux sources de revenus et un plus grand contrôle sur les voies d'accès et les points de contrôle.

54. Les Chabab continuent de pouvoir extorquer des fonds dans les zones hors de son influence, en particulier à Mogadiscio⁵⁶. En février, le Gouvernement a averti les entreprises de Mogadiscio de ne pas payer le groupe, sous peine de poursuites judiciaires⁵⁷. En juillet, l'Agence nationale de renseignement et de sécurité a également mis en garde les entreprises contre toute coopération avec le groupe et tout versement d'argent demandé sous la menace ou la coercition⁵⁸. En février, un commandant régional de Banaadir a fait savoir que les entreprises du marché de Bakara, de Suuq Bacaad et de Xamar Weyne étaient les principales sources de revenus du groupe à Mogadiscio⁵⁹.

55. En 2023, le Gouvernement a émis une directive à l'intention des entreprises pour qu'elles installent des caméras de télévision en circuit fermé afin de surveiller et de recenser les activités des Chabab dans la ville. Les Chabab s'en prennent aux entreprises qui installent ces caméras, les soumettant à des attaques par engins explosifs improvisés ou par fusillades. Rien qu'en octobre et novembre 2024, 10 attaques contre des centres d'affaires et des propriétaires ayant installé des dispositifs de télévision en circuit fermé ont été enregistrées⁶⁰. On voit ainsi que

⁵⁴ Sources officielles confidentielles.

⁵⁵ Ibid.

⁵⁶ Sources confidentielles.

⁵⁷ Voir www.voanews.com/amp/authorities-in-somalia-warn-against-financing-terrorism/7968302.html.

⁵⁸ Voir <https://shabellemedia.com/somali-intelligence-probes-al-shabaabs-finances-warns-public-against-zakat-payments>.

⁵⁹ Voir <https://hiiraan.com/news4/2025/Feb/200142/al-shabaab-s-deadly-mogadishu-attacks-cost-up-to-80-000-unknowingly-funded-by-local-traders.aspx>.

⁶⁰ Voir <https://acleddata.com/report/al-shabaab-targets-civilians-somalia-retaliation-installing-cctv-cameras-november-2024>.

Mogadiscio est une source de revenus importante pour le groupe. Les entreprises se trouvent donc dans une position délicate : soit elles paient les Chabab pour assurer leur sécurité soit elles respectent la réglementation gouvernementale.

56. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure d'enquêter plus en détail au cours de la période considérée sur la manière dont les Chabab lèvent, déplacent ou stockent leurs fonds, car le spécialiste des questions financières n'a commencé ses travaux que le 17 octobre 2025.

IV. Respect de l'embargo sur les armes

A. Respect par le Gouvernement fédéral et gestion des armes

57. Dans sa résolution 2714 (2023), le Conseil de sécurité a levé l'embargo général et complet sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992), telle que modifiée par les résolutions ultérieures, et a imposé, dans sa résolution 2713 (2023), un embargo général et complet sur les armes contre les Chabab. Certaines dispositions concernant la maîtrise des armements ont été maintenues en ce qui concerne les États membres de la fédération et les sociétés privées de sécurité.

B. Gestion des armes et des munitions

58. Dans son évaluation technique de l'embargo sur les armes contre les Chabab (S/2025/673), le Secrétaire général a salué les progrès réalisés par le Gouvernement en matière de renforcement des cadres nationaux de gestion des armes et des munitions, notamment la normalisation du marquage, l'enregistrement et le contrôle du matériel saisi. Toutefois, il a fait remarquer que les capacités des États membres de la fédération restaient limitées, que la coordination avec les partenaires internationaux manquait de cohérence et que des problèmes se posaient en ce qui concerne la documentation et le transfert rapides et le stockage en toute sécurité du matériel pris aux Chabab. Le Secrétaire général a noté que les cadres nationaux étaient toujours exposés aux détournements, en particulier dans les zones hors du contrôle institutionnel de Mogadiscio.

Violations par les Chabab de l'embargo sur les armes

59. Au cours de la période considérée, les Chabab ont principalement acquis des armes en les récupérant sur le champ de bataille ou en les achetant au marché noir. Au cours de l'offensive menée dans le Moyen-Chébéli en février et en juillet, ils se sont brièvement emparés de plusieurs villes (Muqokoori et Tardo, par exemple) à la suite du retrait et du redéploiement des unités somaliennes, ce qui leur a permis de prendre d'importantes quantités d'armes et de matériel provenant des stocks de l'armée nationale somalienne⁶¹. Auparavant, en mars, des combattants des Chabab avaient tendu une embuscade à des unités de l'armée dans le district d'Aadan Yabaal et capturé plusieurs véhicules, dont un véhicule technique équipé d'un canon antiaérien ZU-23⁶². De plus, la prise temporaire d'une base militaire près de la ville de Balade, le 27 février, a permis un accès direct aux armes et munitions provenant des stocks gouvernementaux. Les Chabab utilisent en outre des explosifs et des restes

⁶¹ Voir <https://thesoufancenter.org/intelbrief-2025-july-24>.

⁶² Somali « Guardian, Al-Shabaab militants capture two key towns in Somalia's Middle Shabelle region », 8 mars 2025.

de guerre, récupérant habituellement des engins non explosés ainsi que des explosifs de type militaire, qu'ils transforment en engins explosifs improvisés⁶³.

60. Outre les prises sur le champ de bataille, les Chabab auraient des systèmes d'approvisionnement plus étendus, notamment l'accès aux marchés d'armes locaux et à des stocks d'armes non sécurisés. Bien que l'ampleur de ces réseaux ne soit pas connue, la fréquence d'incidents comme la prise de contrôle de bases, la saisie de matériel gouvernemental et l'utilisation de restes de guerre laissent penser que le détournement constitue l'une des caractéristiques de base de leur chaîne d'approvisionnement. Le Groupe d'experts continuera d'étudier ces réseaux et d'en rendre compte en priorité.

V. Ampleur du recours aux engins explosifs improvisés et explosifs et munitions, et effets sur les civils

A. Ampleur des engins explosifs improvisés et des engins explosifs

61. L'utilisation généralisée d'engins explosifs improvisés en Somalie continue de représenter une menace majeure pour la vie des civils et l'accès à l'aide humanitaire dans le pays. Les données du Service de la lutte antimines montrent qu'entre janvier et septembre 2025, près de 600 incidents liés à des engins explosifs improvisés ont eu lieu, causant entre 1 400 et 1 500 victimes, dont des civils, des membres du personnel de sécurité et des travailleurs humanitaires⁶⁴. Le nombre d'incidents a atteint son pic en janvier 2025 avec 86 cas, suivi de 69 en février, puis de 56 en juillet et en août. Cette tendance est probablement la réponse tactique des Chabab aux opérations du Gouvernement et de l'AUSSOM, en particulier lors de la libération de Bariira dans le Bas-Chébéli, dans le cadre de l'opération Silent Storm⁶⁵.

62. Malgré le nombre toujours élevé d'engins explosifs improvisés placés dans le pays, les efforts coordonnés des forces de sécurité somaliennes, avec le soutien de l'AUSSOM et du Service de la lutte antimines, jouent un rôle crucial dans la réduction des dommages causés aux civils. Grâce à une formation ciblée, à des opérations de déminage et à des programmes de sensibilisation aux risques, ces acteurs ont considérablement réduit le nombre de victimes par rapport à l'ampleur de la contamination par les engins explosifs improvisés en Somalie.

B. Conséquences humanitaires des engins explosifs improvisés

63. Même si seulement 27 engins explosifs improvisés ont été enregistrés comme visant directement des civils sur une période de 12 mois (septembre 2024-août 2025), les données sous-estiment considérablement les dommages causés aux civils. Les civils sont souvent tués ou blessés lorsque ces engins explosent à proximité de convois de sécurité, de patrouilles de l'AUSSOM ou de milices claniques, ou dans des zones densément peuplées où les Chabab veulent perturber les activités du Gouvernement. Les blessures causées par ces appareils brouillent la distinction entre combattants et civils.

64. Les engins explosifs improvisés causent des dommages immédiats et collatéraux aux civils. Les attaques menées dans les lieux publics et à proximité des

⁶³ Africa Defense Forum, « Somalia's counter-IED strategy is 'whole-of-society' effort », 14 octobre 2025.

⁶⁴ Voir <https://unsom.unmissions.org/un-launches-month-long-training-reduce-threat-explosive-devices-somalia>.

⁶⁵ Rapport confidentiel.

infrastructures civiles font des victimes immédiates. Ainsi, le 4 octobre 2025, un engin explosif improvisé a explosé dans un magasin de thé à Diinsoor, dans la région de Bay, très fréquenté par le personnel de sécurité local ; plusieurs civils ont été tués et blessés⁶⁶. Le même jour, un engin a explosé à l'intérieur d'une maison dans un quartier résidentiel du district d'Heliwa à Banaadir ; trois passants ont été blessés. Les Chabab ont revendiqué l'attaque⁶⁷. Ces incidents montrent comment la proximité des sites gouvernementaux ou des installations de sécurité augmente le risque de la violence par explosifs pour les civils. La destruction de ponts et de ponceaux par des engins explosifs dans l'État du Sud-Ouest, à Hirschébéli et à Galmudug a également rendu de nombreuses zones inaccessibles, limitant encore davantage l'accès humanitaire, au détriment des civils vivant dans ces régions⁶⁸.

65. Conscient de la menace persistante que représentent les engins explosifs improvisés, le Gouvernement, en partenariat avec le Service de la lutte antimines et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, a lancé la première stratégie nationale de lutte contre les engins explosifs improvisés en septembre 2025⁶⁹. Cette stratégie vise à renforcer la coordination menée par la Somalie en matière de prévention, de déminage et d'intervention concernant les engins explosifs improvisés, à développer les capacités nationales en matière d'engins explosifs improvisés et d'éducation aux risques et à améliorer la sécurité des déplacements des travailleurs humanitaires et des civils grâce à une meilleure coordination entre les institutions. Cette stratégie constitue une initiative essentielle, qui s'inscrit dans le cadre d'efforts plus larges visant à adapter les capacités de lutte antimines au contexte local et à intégrer les mesures de lutte contre les engins explosifs improvisés dans la planification de la sécurité nationale et de l'aide humanitaire. Toutefois, son application est entravée par des ressources limitées, des lacunes en matière de capacités et l'insécurité persistante, qui empêchent la poursuite des activités de déminage dans les districts à haut risque.

66. La prolifération des engins explosifs improvisés en Somalie illustre les liens grandissants entre conflit armé, terrorisme et crises humanitaires. Si l'objectif tactique de cette pratique est de contrer les opérations de sécurité de l'État et des partenaires internationaux, son effet stratégique est de terroriser et d'isoler systématiquement les populations. Le plus grand nombre d'incidents liés à des engins explosifs improvisés s'est produit dans les zones de conflit intense, en particulier le long des lignes de front dans les régions du Bas -Chébéli et du Moyen-Chébéli ainsi que de Banaadir, du Hiraan, du Galguduud, de Bay et du Bas-Djouba⁷⁰. Dans ces régions, les civils sont à la fois les victimes directes et indirectes de la violence causées par les engins explosifs, subissant des pertes humaines, des déplacements et des perturbations de leurs moyens de subsistance, tandis que les acteurs humanitaires se retrouvent dans un espace opérationnel de plus en plus réduit.

VI. Embargo sur le charbon de bois

A. Mise en œuvre de l'embargo sur le charbon de bois

67. Le Groupe d'experts ne mène actuellement aucune enquête sur d'éventuelles violations de l'interdiction d'exporter du charbon de bois. Toutefois, il continue de

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Voir www.unocha.org/publications/report/somalia/somalia-humanitarian-access-snapshot-january-march-2025-13-april-2025.

⁶⁹ Voir www.unmas.org/en/un-welcomes-launch-of-somalias-new-strategy-to-counter-ieds.

⁷⁰ Rapport confidentiel.

suivre de près l'élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour, en application de la résolution [2696 \(2023\)](#).

B. Élimination totale, en une seule fois, des stocks de charbon de bois

68. Dans sa résolution [2662 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a noté qu'il importait de réduire la taille des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour et donc, dans sa résolution [2696 \(2023\)](#), il a autorisé à cette fin une élimination en une seule fois des stocks de charbon de bois à Kismayo et alentour.

69. Aucune autre livraison de charbon de bois n'a été signalée au Groupe d'experts par le Gouvernement fédéral somalien ou les autorités ou les entreprises de l'État du Djoubaland au cours de la période considérée.

70. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a confirmé le 19 août 2025 que le pays avait reçu trois livraisons de charbon de bois jusqu'à cette date, dans le cadre de la vente en une seule fois des stocks de charbon de bois autorisée par Conseil de sécurité dans sa résolution [2696 \(2023\)](#). Ces livraisons représentaient un total de 125 000 sacs de charbon de bois livrés à Doubaï par les navires de transport de marchandises *Fahad 4*, *MSV Fazlerabbi 2192* et *Al Salima-MNV-2190*, correspondant aux livraisons signalées dans le rapport précédent du Groupe d'experts (voir [S/2024/748](#), par. 139). Le Groupe d'experts a reçu les déclarations en douane de l'autorité douanière fédérale des Émirats arabes unis, ainsi que les factures et les permis délivrés par le bureau exécutif de contrôle et de non-prolifération du pays pour les trois livraisons.

71. Les Émirats arabes unis ont informé le Groupe d'experts qu'ils n'avaient pas reçu d'autre livraison de Waamo Trade and Logistics Company et que la quantité livrée n'avait pas grande incidence sur le marché du charbon de bois dans le pays.

72. Le Groupe d'experts a constaté sur les images satellites des changements dans les stocks de charbon de bois se trouvant à Kismayo et alentour, notant des réductions et des ajouts entre le 3 novembre 2024 et le 9 septembre 2025. Cependant, il n'a pas pu déterminer si du charbon de bois avait été retiré ou si on en avait rajouté.

VII. Sécurité maritime

A. Trafic d'armes et interceptions en mer

73. Le Groupe d'experts continue de surveiller les réseaux de contrebande maritime opérant dans les eaux somaliennes qui participeraient à la fourniture d'armes et de munitions aux Chabab, à l'EIIL-Somalie et à des groupes de pirates en Somalie, en violation de l'embargo sur les armes imposé par la résolution [2713 \(2023\)](#). Pendant la période considérée, le Groupe d'experts a noté deux interceptions d'armes sur des navires par la Police maritime du Puntland, près de Boosaaso.

74. Le Groupe d'experts a également enregistré l'interception par les autorités du Puntland de lance-roquettes sur un skiff au large de Bereeda lors d'une saisie conservatoire pour cause de piraterie, le 1^{er} septembre 2024 (voir annexe 5).

75. Le 16 avril 2025, le Commandement des forces des États-Unis en Afrique, en coordination avec le Gouvernement fédéral somalien, a mené des frappes aériennes à l'intérieur des eaux territoriales somaliennes contre un navire sans pavillon et un plus

petit navire d'appui, qui auraient participé à la contrebande d'armes pour les Chabab⁷¹.

B. Piraterie et vols à main armée visant des navires

76. Au paragraphe 29 de sa résolution 2776 (2025), le Conseil de sécurité a invité instamment le Gouvernement, l'AUSSOM et les partenaires à communiquer au Groupe d'experts des informations sur les activités des Chabab ou d'autres acteurs visant à compromettre la paix et la sécurité en Somalie et dans la région, qui relèvent des critères de désignation en vue de sanctions ciblées. Parmi ces critères figure notamment le fait de s'être livré ou d'avoir apporté un appui à des actes qui compromettent la paix, la sécurité ou la stabilité de la Somalie. Les actes de piraterie et les vols à main armée visant des navires compromettent la paix, la sécurité et la stabilité non seulement en Somalie, mais dans la région tout entière, et font peser une menace sur les navires qui exercent leur droit de passage inoffensif dans le golfe d'Aden, en mer d'Arabie et dans l'océan Indien occidental⁷². Dans ce contexte, le Groupe d'experts a enquêté sur la récente recrudescence des actes de piraterie et des vols à main armée commis par des pirates somaliens présumés (voir annexe 3).

C. Attaques perpétrées par des pirates somaliens depuis août 2024

77. Dans le précédent rapport du Groupe d'experts, 25 attaques ont été enregistrées entre le 24 novembre 2023 et le 15 août 2024 (voir S/2024/748, par. 150 et 152). Ces faits ont fortement baissé au cours de la période considérée, durant laquelle le Groupe d'experts en a relevé cinq, dont quatre détournements réussis (voir la figure ci-dessous et l'annexe 4), tous concernant des navires de pêche étrangers et des boutres dans les eaux territoriales somaliennes. Par ailleurs, un cinquième détournement de boutre a été signalé mais n'a pas encore été confirmé par le Groupe d'experts. Le 26 octobre 2025, le Centre de sécurité maritime de l'océan Indien a reçu une alerte concernant la présence possible d'un groupe de pirates dans la zone de Garacad, dans le Puntland⁷³. Le 28 octobre, la Police du Puntland a signalé au Centre de sécurité maritime que deux boutres avaient été attaqués par des pirates, qui avaient réussi à en détourner un, que les autorités n'avaient pas encore localisé au moment de la rédaction du présent rapport⁷⁴.

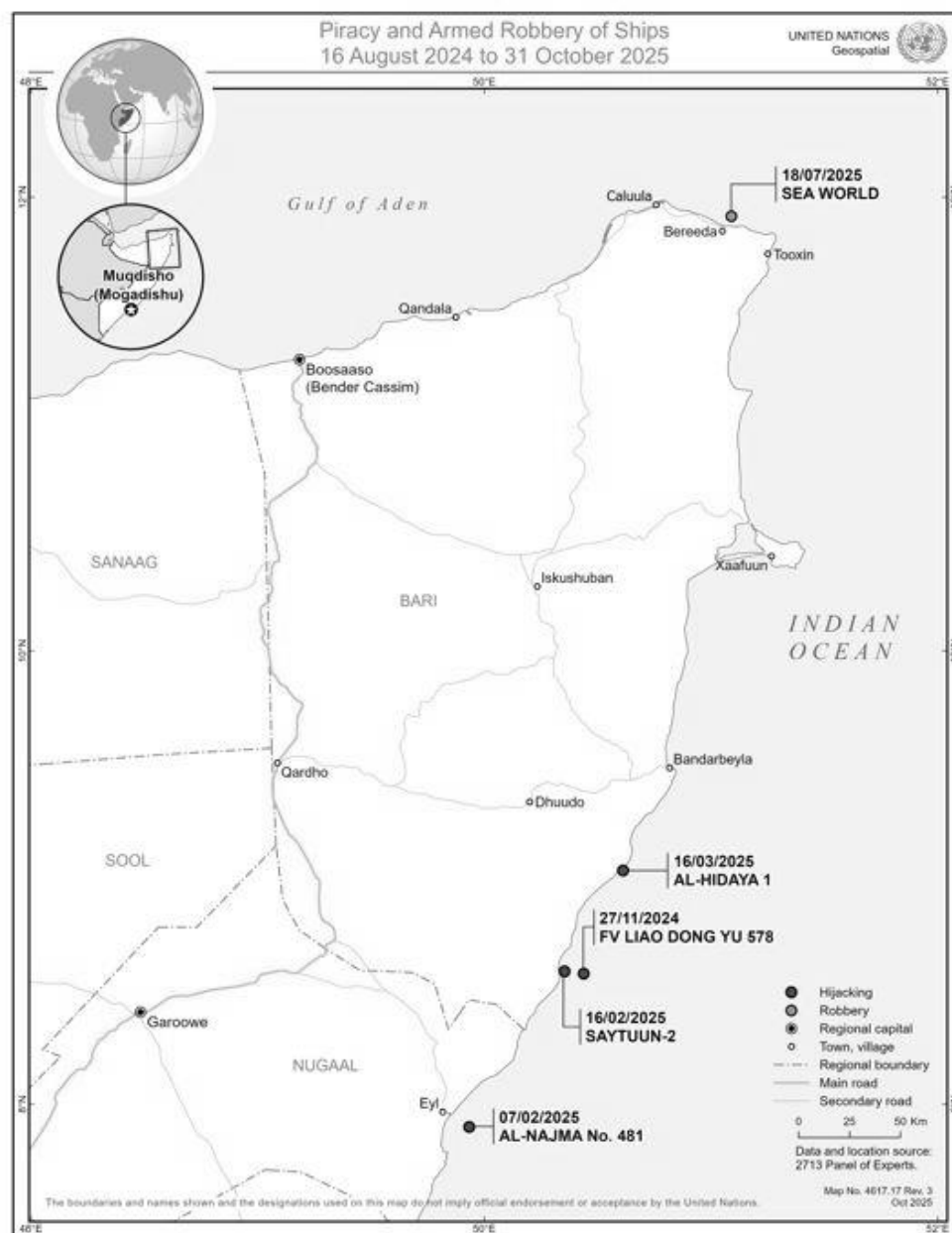
⁷¹ Voir <https://www.africom.mil/pressrelease/35789/us-forces-conduct-strike-targeting-al-shabaab>.

⁷² L'article 101 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer limite la piraterie aux actes commis dans les eaux internationales à partir d'un second navire à des fins privées ou financières, à l'exclusion des attaques à caractère politique. Les actes commis dans les eaux côtières jusqu'à une limite n'excédant pas 12 milles marins sont considérés comme des vols à main armée. Dans la présente section, le terme « piraterie » est utilisé dans un sens général qui englobe à la fois la piraterie et les vols à main armée contre les navires.

⁷³ Centre de sécurité maritime de l'océan Indien, alerte, 26 octobre 2025.

⁷⁴ Centre de sécurité maritime de l'océan Indien, alerte n° 013/25, 28 octobre 2025.

Figure
Attaques commises par des pirates somaliens, du 16 août 2024 au 31 octobre 2025



Source : Groupe d'experts⁷⁵.

⁷⁵ Carte établie à partir de plusieurs sources, dont le Centre de sécurité maritime de la Corne de l'Afrique, la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, les Forces maritimes combinées, l'Organisation du commerce maritime du Royaume-Uni, la Police maritime du Puntland, le Centre régional de fusion d'informations maritimes, le centre de fusion du renseignement, le Système mondial intégré de renseignements maritimes de l'Organisation maritime internationale, différentes sociétés de sûreté maritime, et des informations issues des médias.

78. Bien que ces faits soient survenus en dehors de la période considérée par le présent rapport, le Groupe d'experts afin d'inclure les faits les plus récents, note que les attaques contre les navires commerciaux dans les eaux internationales ont repris le 6 novembre 2025, lorsque le navire-citerne *Hellas Aphrodite* (IMO n° 9722766), battant pavillon maltais, a été attaqué et arraisonné par des pirates présumés à 710 milles marins au large de Mogadiscio. L'équipage s'est réfugié dans la citadelle. Le 7 novembre, des membres de la frégate espagnole *Victoria*, rattachée à la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, sont montés à bord du navire et ont confirmé que les pirates présumés n'y étaient plus et que l'équipage était sain et sauf.

79. Le 27 novembre 2024, grâce à des informations provenant de sources ouvertes, il a été noté que le navire de pêche commerciale *Liao Dong Yu 578* (IMO n° 8590350), battant pavillon chinois, avait été abordé et détourné par six hommes armés dans les environs de Garmaal (Puntland). Le navire avait à son bord un équipage de 18 personnes, dont 16 ressortissants chinois. Le 30 novembre, le navire a quitté Jiifle (Puntland), avec une quarantaine de pirates armés à son bord, et a pris la haute mer, ce qui a laissé supposer qu'il serait utilisé comme navire gigogne⁷⁶. Le navire a été libéré le 13 janvier 2025⁷⁷ contre rançon (voir annexe 7)⁷⁸.

80. Depuis lors, trois boutres de pêche battant pavillon yéménite, *Al-Najma n° 481*⁷⁹, *Saytuun-2*⁸⁰ et *Al-Hidaya 1*, ont été détournés⁸¹. Ils ont tous été abordés par cinq ou six individus armés de fusils d'assaut (voir annexe 8).

81. La collaboration interinstitutions aux niveaux national et régional, avec l'aide de la plateforme régionale indo-pacifique de partage de l'information, de coordination opérationnelle et de communication maritime, s'est avérée efficace pour faire pression sur les groupes de pirates. C'est peut-être la raison pour laquelle les périodes de prise d'otages ont été relativement courtes, les navires et leur équipage ayant été séquestrés entre trois et six jours. Dans le cas du détournement de l'*Al-Najma n° 481*, les gardes-côtes yéménites ont demandé de l'aide à tous les partenaires de la plateforme à 17 h 32 (temps universel coordonné), le 7 février 2025. Des photographies du boutre bleu et blanc ont également été téléchargées dans le système⁸². Le 13 février, les pirates, après avoir dépouillé l'équipage, ont abandonné le navire près de la côte de Garacad, où il a été repéré par les éléments de l'EUNAVFOR opération ATALANTA.

82. Dans le cas du *Saytuun-2*, les garde-côtes yéménites ont indiqué que le navire était immobilisé au sud d'Eyl après être tombé en panne de carburant. Par la suite, dans l'après-midi du 18 février 2025, la Police maritime du Puntland a signalé que le navire à bord duquel se trouvaient les pirates s'était rendu à Jiifle pour se réapprovisionner. Les jours suivants, le *Saytuun-2* n'a pas pu être localisé⁸³. Toutefois, le 22 février, les garde-côtes yéménites ont signalé que les hommes armés avaient

⁷⁶ Source officielle.

⁷⁷ Voir <https://x.com/ChineseSomalia/status/1878739830907215958>.

⁷⁸ Sources confidentielles.

⁷⁹ Services de lutte contre la criminalité affectant le commerce, Bureau maritime international, « Piracy and armed robbery against ships report for the period 1 January to 31 March 2025 », avril 2025.

⁸⁰ Martin Kelly, « MarSec incident alert, 2/25/041of EOS Risk Group », 16 février 2025. Disponible à l'adresse suivante : www.linkedin.com/posts/activity-7297306357714616321-9vVU.

⁸¹ Voir www.msco.eu/media/documents/MSCIO_ATALANTA_WEEKLY_REPORT_29_AUG_-_04_SEP.pdf.

⁸² Voir https://www.linkedin.com/posts/eu-crimario_somalia-ioris-yemenicoastguard-activity-7300467756494151681-Hxat.

⁸³ Voir www.msco.eu/media/documents/MSCIO_ATALANTA_WEEKLY_REPORT_21-FEB_25_v.0.1.pdf.

abandonné le navire après avoir volé certains biens de l'équipage. Le navire a été localisé par un hélicoptère de l'opération Atalanta plus tard dans la journée. Le 23 février, un navire de la marine espagnole relevant de l'opération Atalanta a approché le *Saytuun-2* de façon amicale au sud-est de Moukalla.

D. Affaire *Sea World*

83. Le cinquième fait signalé, un crime opportuniste, n'a pas été commis par un groupe de pirates. Il est préoccupant que 49 mitrailleuses aient été volées sur le *Sea World* par des membres de la population.

84. Le 18 juillet 2025, le *Sea World* (IMO n° 9324411), cargo général battant pavillon comorien, a dérivé pour des raisons inconnues pendant près d'une journée, à 3 milles marins au large de la côte de Bereeda (Puntland), en route vers le port de Mogadiscio⁸⁴. Le navire avait quitté Izmir (Türkiye) le 28 juin, avec à son bord du matériel militaire qui était visible sur le pont découvert.

85. Le navire n'a pas demandé de l'aide quand il a rencontré des problèmes ou quand il a été arraisonné par des pêcheurs locaux, qui ont brisé un conteneur et volé 49 mitrailleuses MG 3⁸⁵. Par la suite, des membres de la Police maritime du Puntland sont montés à bord et ont sécurisé le reste de la cargaison.

86. Dans un communiqué, le Bureau du Procureur de la région de Raas-Casayr (Puntland) a ordonné que les armes légères et de petit calibre volées soient rendues⁸⁶. Selon une source confidentielle, 21 des armes volées ont été récupérées ; les 28 autres sont toujours dans la nature (voir annexe 9). Ce fait illustre combien il importe de vérifier la fiabilité des compagnies maritimes assurant le transport d'armes et de munitions et leur capacité à acheminer ces armes à leur destination finale.

E. Interceptions, arrestations et poursuites judiciaires concernant les pirates présumés

87. Entre fin novembre 2023 et mi 2024, la force navale placée sous la direction de l'Union européenne, la marine américaine, la marine indienne, les garde-côtes des Seychelles et les autorités somaliennes ont appréhendé au moins 74 personnes soupçonnées de piraterie dans le cadre de 13 affaires distinctes. Les cinq pirates impliqués dans le détournement du *Central Park* ont été condamnés par les autorités de Mogadiscio le 26 décembre 2023. Le Groupe d'experts ne dispose d'aucune information récente sur les cas de piraterie au Puntland.

88. Le Groupe d'experts a adressé une correspondance officielle à l'Organisation internationale de police criminelle afin de comparer les informations relatives aux 74 pirates présumés arrêtés par diverses autorités depuis novembre 2023 avec la base de données mondiale sur la piraterie maritime de l'organisation, mais rien d'autre que ce qui figure déjà dans le rapport précédent du Groupe d'experts n'a pu être établi. Le Groupe d'experts continue de suivre les progrès concernant les suspects arrêtés depuis 2023 et de rendre compte de tout lien éventuel avec les Chabab ou tout autre groupe armé ou réseau de pirates.

89. Dans les cas du *Ruen*, vraquier battant pavillon maltais détourné le 14 décembre 2023, et du *Al Kambar 786*, bouterre de pêche battant pavillon iranien détourné le

⁸⁴ Voir <https://maritime.ihs.com>.

⁸⁵ Source confidentielle.

⁸⁶ Voir www.caasimada.net/puntland-oo-amartay-in-shacabka-laga-soo-celiyo-hubkii-lagala-dagay-markabka.

29 mars 2024, les suspects arrêtés par la marine indienne sont jugés en Inde (voir annexe 4)⁸⁷.

90. Dans le cas de la tentative de détournement du pétrolier *Chrystal Arctic* battant pavillon des Îles Marshall et du détournement du boutre de pêche sri-lankais *Lorenzo Putha-4*, les suspects sont poursuivis devant la Cour suprême de l'Île du Port, aux Seychelles⁸⁸. Ces deux affaires suivent leur cours⁸⁹.

91. Les autorités du Puntland ont arrêté cinq autres personnes soupçonnées de piraterie au cours de la période considérée. Le 1^{er} septembre 2024, elles ont intercepté un skiff pirate présumé au large de Bereeda. Trois des suspects ont été appréhendés. Le matériel confisqué [des lance-roquettes, une échelle, des rallonges électriques, une meuleuse (pour pénétrer dans la citadelle d'un navire) et des barils de carburant] est généralement associé à des opérations de piraterie⁹⁰. Le 27 septembre 2024 et le 13 janvier 2025, respectivement, les autorités ont arrêté deux autres suspects impliqués dans le détournement de l'*Abdullah*, dont l'un aurait été le comptable du groupe de pirates (voir annexe 4).

92. Selon l'évaluation du Groupe d'experts, il est peu probable que les attaques de pirates cessent bientôt ; le risque pour les navires commerciaux et les boutres de pêche reste élevé. Il est toutefois peu probable que les actes de piraterie retrouvent les niveaux atteints entre 2008 et 2012 si la coopération opérationnelle entre les pays et les acteurs au niveau régional et international reste en place et si les navires continuent d'appliquer les meilleures pratiques de gestion, telles que la présence de gardes armés à bord.

VIII. Principales considérations en matière de protection et de situation humanitaire

A. Effets des conflits et de l'insécurité sur la population civile

93. Le conflit continue de provoquer de graves crises de protection et des déplacements dans tout le pays. La situation humanitaire est aggravée par des sécheresses cycliques et des inondations soudaines, qui mettent à rude épreuve les capacités de survie limitées. Au cours de la période considérée, les Chabab ont mené des opérations d'envergure à Hiraan, à Galguduud et dans le Moyen-Chébéli, notamment la prise d'Aadan Yabaal, Muqakoor, Tardo et Maxaas, qui ont perturbé les itinéraires d'approvisionnement et causé des déplacements de civils. Entre le 24 mars et le 21 septembre 2025, l'ONU a enregistré 395 victimes civiles en Somalie, soit une légère baisse de 1,7 % par rapport à la période allant du 23 septembre 2024 au 23 mars 2025, où il y avait eu 402 victimes. Parmi ces victimes, 144 ont été tuées (103 hommes, 21 femmes, 13 garçons et 7 filles) et 251 blessées (138 hommes, 43 femmes, 39 garçons, 23 filles et 8 personnes dont le sexe n'a pas été indiqué), contre 146 tuées et 194 blessées pour la période du 25 janvier au 23 mai 2024. Les Chabab ont continué d'être les principaux responsables de ces actes (40 %) (voir [S/2025/613](#), par. 36).

⁸⁷ Le Groupe d'experts est en attente de la réponse de l'Inde, à qui il a écrit le 20 octobre 2025 pour obtenir des informations complémentaires.

⁸⁸ Le Groupe d'experts est en attente de la réponse des Seychelles, auxquelles il a écrit le 20 octobre 2025 pour obtenir des informations complémentaires et attend une réponse.

⁸⁹ Cour suprême des Seychelles, affaires pénales en cours d'audience à l'Île du Port. Disponible à l'adresse suivante : www.judiciary.sc.

⁹⁰ Source officielle confidentielle, voir image en annexe 6.

B. Principales considérations concernant les personnes déplacées

94. En octobre 2025, on estimait à 3,5 millions le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de la Somalie, dont beaucoup ont connu de multiples déplacements sur plusieurs années. Selon le dernier rapport du Secrétaire général sur la Somalie, entre janvier et juillet 2025, environ 219 000 personnes ont été nouvellement déplacées, dont 54 % en raison du conflit et de l'insécurité. Au cours de la même période, 141 900 personnes ont été expulsées d'établissements informels, principalement dans des zones urbaines telles que Mogadiscio, Baidoa et Beledweyne, en raison de litiges fonciers et de la pression exercée par le réaménagement urbain (ibid., par. 50 et 51).

95. Le conflit impliquant les Chabab est resté la principale cause de déplacement dans 12 régions. Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés dans la région de Banaadir et le Moyen-Chébéli, où 58 269 et 24 293 personnes, respectivement, ont été déplacées, ce qui représente 90 % et 98 % de tous les mouvements liés au conflit dans ces régions⁹¹. De même, dans le Bas-Chébéli et le Bas-Djouba, plus de 90 % des déplacements liés au conflit étaient liés aux Chabab, respectivement 12 989 et 10 193 personnes concernées au cours de la période considérée. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter plus en détail sur les raisons de ces déplacements.

C. Accès humanitaire

96. L'accès reste très limité. L'ONU a enregistré 90 cas d'entrave à l'accès entre mars et septembre 2025 : des fermetures de routes, des menaces et des violences à l'encontre des travailleurs humanitaires (ibid., par. 49). Entre août et octobre 2025, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a signalé 50 cas d'entrave à l'accès humanitaire, soit une légère augmentation par rapport aux 45 cas recensés les trois mois précédents. Le plus grand nombre de cas (22) a été recensé au mois d'août 2025, les points chauds étant notamment Kismayo (Bas-Djouba), Beled Xaawo et Luuq (Gedo), Buulobarde et Muqakoor (Hiraan), et Banaadir. Ces problèmes d'accès ont été causés principalement par des affrontements armés, des violences interclaniques et des barrières administratives. Il s'agit essentiellement de violences ou de menaces contre le personnel et les biens (12 cas), des restrictions de mouvement (11 cas), des opérations militaires et des hostilités (11 cas) et des interférences avec les activités humanitaires (8 cas)⁹².

97. Les fermetures de routes, les restrictions de mouvement et l'insécurité générale sont devenues monnaie courante le long des corridors critiques dans le Bas-Chébéli, à Bay et dans le Moyen-Chébéli, retardant ou entravant la livraison de la nourriture, des fournitures médicales et des abris d'urgence aux populations touchées⁹³. Le risque de contamination par des engins explosifs improvisés a fait grimper les dépenses de fonctionnement, car les organismes doivent envoyer des équipes spécialisées dans le dégagement des zones, l'estimation des risques et l'accompagnement avant chaque déplacement de convoi⁹⁴. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter sur les difficultés d'accès humanitaire en Somalie.

⁹¹ Chiffres calculés à partir des données de la Matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations. Disponible à l'adresse suivante : <https://dtm.iom.int/datasets/somalia-emergency-trend-tracking-dataset-february-2025>.

⁹² Voir www.unocha.org/publications/report/somalia/somalia-humanitarian-access-snapshot-july-september-2025.

⁹³ Voir <https://news.un.org/en/story/2025/07/1165537>.

⁹⁴ Ibid.

D. Violence sexuelle et fondée sur le genre

98. La violence sexuelle et fondée sur le genre reste endémique dans le contexte des conflits et des déplacements en Somalie. Entre mars et août 2025, 14 915 cas ont été signalés dans l'ensemble du pays, et 9 210 personnes rescapées ont pu bénéficier d'une forme de prise en charge médicale, juridique ou psychosociale (voir [S/2025/613](#), par. 51). L'ONU a confirmé huit faits de violence sexuelle liée aux conflits, concernant cinq filles et sept femmes – toutes des personnes déplacées – dont six viols collectifs et deux cas d'esclavage sexuel (*ibid.*, par. 43). Les Chabab continuent de figurer parmi les principaux auteurs de violences sexuelles liées au conflit (*ibid.*, par. 41). Le Groupe d'experts note que la violence sexuelle et fondée sur le genre en Somalie reste très répandue et largement sous-déclarée. Les groupes vulnérables, notamment les enfants, les femmes et les personnes déplacées, continuent de pâtir de ce type de violence. Le Groupe d'experts continuera d'enquêter sur les rapports et les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre conformément à son mandat.

99. Ainsi, selon des sources ouvertes, le 13 juin 2025, dans la ville de Laascaanood, deux sœurs âgées de 16 et 17 ans ont été agressées et violées collectivement par 25 hommes âgés de 17 à 20 ans. Elles ont été grièvement blessées. Elles avaient quitté Ceerigaabo pour Laascaanood afin d'échapper au conflit. Leur expérience montre la brutalité et la perversité de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée au conflit armé en Somalie.

100. Les mesures législatives prises en 2025 signalent quelques progrès. La révision du projet de loi de 2023 sur les infractions de viol et d'attentat à la pudeur représente un pas en avant vers l'harmonisation du cadre juridique du pays avec les normes internationales relatives aux droits humains (*ibid.*, par. 44 et 45). Néanmoins, l'impunité continue d'être généralisée, les personnes rescapées subissant la stigmatisation sociale et des menaces de représailles et bénéficiant d'un système judiciaire mal équipé pour poursuivre efficacement les infractions sexuelles. Dans les districts sous le contrôle des Chabab, les violences sexuelles ne sont généralement pas signalées, en raison de la peur, de la mobilité réduite et de l'absence quasi-totale de services spécialisés⁹⁵.

IX. Recommandations

101. Le Groupe d'experts recommande que le Conseil de sécurité :

a) Engage le Gouvernement, les États membres de la fédération et les États Membres de l'ONU à lui faciliter l'accès aux membres suspectés d'appartenir aux Chabab et à d'autres personnes suspectes en détention, notamment les transfuges et les personnes détenues pour des faits liés au terrorisme, au financement du terrorisme, à la contrebande d'armes et à la piraterie ;

b) Engage les États Membres à partager des informations et à travailler avec lui concernant les individus qui apportent un appui aux Chabab par la propagande, le financement, le recrutement et le soutien matériel.

102. Le Groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [2713 \(2023\)](#) concernant les Chabab :

a) Prie l'Union africaine, compte tenu de la conversion récente de l'ATMIS devenue l'AUSSOM, de faciliter la coopération entre l'AUSSOM et lui, y compris en

⁹⁵ Voir www.hrw.org/world-report/2025/country-chapters/somalia.

ce qui concerne l'accès aux documents, et d'assurer le traçage des armes, des munitions et du matériel connexe récupérés, conformément à son mandat ;

b) Collabore avec lui pour revoir, maintenant puis sur une base annuelle, la liste des sanctions établie conformément à la résolution [1844 \(2008\)](#), et formuler des recommandations au Comité afin de modifier ou de radier de la liste les personnes qui ne répondent plus aux critères d'inscription ;

c) Collabore avec lui afin de produire, s'ils sont disponibles, des exposés des motifs pour toute personne ou entité qui, à l'issue de ses enquêtes, répond aux critères d'inscription sur la liste des sanctions établie conformément à la résolution [1844 \(2008\)](#) et fournir ces exposés au Comité afin qu'il envisage d'inscrire ces personnes ou entités sur la liste.

Annex 1: Methodology

1. The Panel ensured compliance with the methodological standards recommended by the Informal Working Group of the Security Council on General Issues of Sanctions (S/2006/997). As a matter of principle, the Panel strives to rely on verified documents and, wherever possible, on first-hand, on-site observations by the experts themselves, including photographs.⁹⁶ It endeavours to ensure that their assertions are corroborated by solid information and that their findings are substantiated by credible sources.⁹⁷
2. The Panel has placed importance on the rule of consensus among the Panel members and agreed that, in the development of its reports, it would only adopt the text, conclusions and recommendations by a majority of four out of the five members. In the event of a recommendation for designation of an individual or a group, such recommendation would be made based on unanimity.
3. The Panel used satellite imagery procured by the United Nations from private providers to support investigations, as well as open-source imagery. Commercial databases recording maritime and aviation data were referenced. Public statements by officials through their official media channels were accepted as factual unless contrary facts were established. While the Panel wishes to be as transparent as possible, in situations in which identifying sources would have exposed them or others to unacceptable safety risks, the Panel decided not to include identifying information in this document.
4. The Panel reviewed social media and always seeks to corroborate using multiple independent or technical sources, including eyewitnesses, to appropriately meet the highest achievable standard of proof.
5. All major locations in Somalia are spelled or referenced as per the UN Geographical Information System (GIS).
6. The Panel is committed to impartiality in investigating incidents of non-compliance by any party.
7. The Panel is conscious that upholding the confidentiality of sources of information regarding sanctions-busting or non-compliance may be necessary to ensure the personal safety of individual sources. In all cases, the Panel makes effort to ensure the veracity of information gained in confidence against independent and verifiable sources.⁹⁸ While maintaining confidentiality, the Panel may provide more clarification on such sources by attributing such information received from States to an “official but confidential” source.⁹⁹
8. With regards to the opportunity to reply, the Panel observes impartiality and fairness during the report drafting process, and make available to relevant parties (State authorities, entities or individuals), if appropriate, any evidence of wrongdoing for their review, comment and response, within a specified deadline. Responses will be assessed by the Panel and when the Panel agrees, it will seek to address this in future reports by noting the change in previously reported assessments.¹⁰⁰

⁹⁶ S/2006/997, para 22

⁹⁷ S/2006/997, para 23

⁹⁸ S/2006/997, para 24

⁹⁹ S/2006/997, para 25

¹⁰⁰ S/2006/997, para 28

Annex 2: Pictures of seized materials from ISIL Somalia in Al-Miskaat

Source for all: confidential report received by the Panel



Travel documents



Weapons and ammunition



Weapons and ammunition (continued)



Weapons and ammunition (continued)



Weapons and ammunition (continued)



Weapons and ammunition (continued)



Weapons and ammunition (continued)



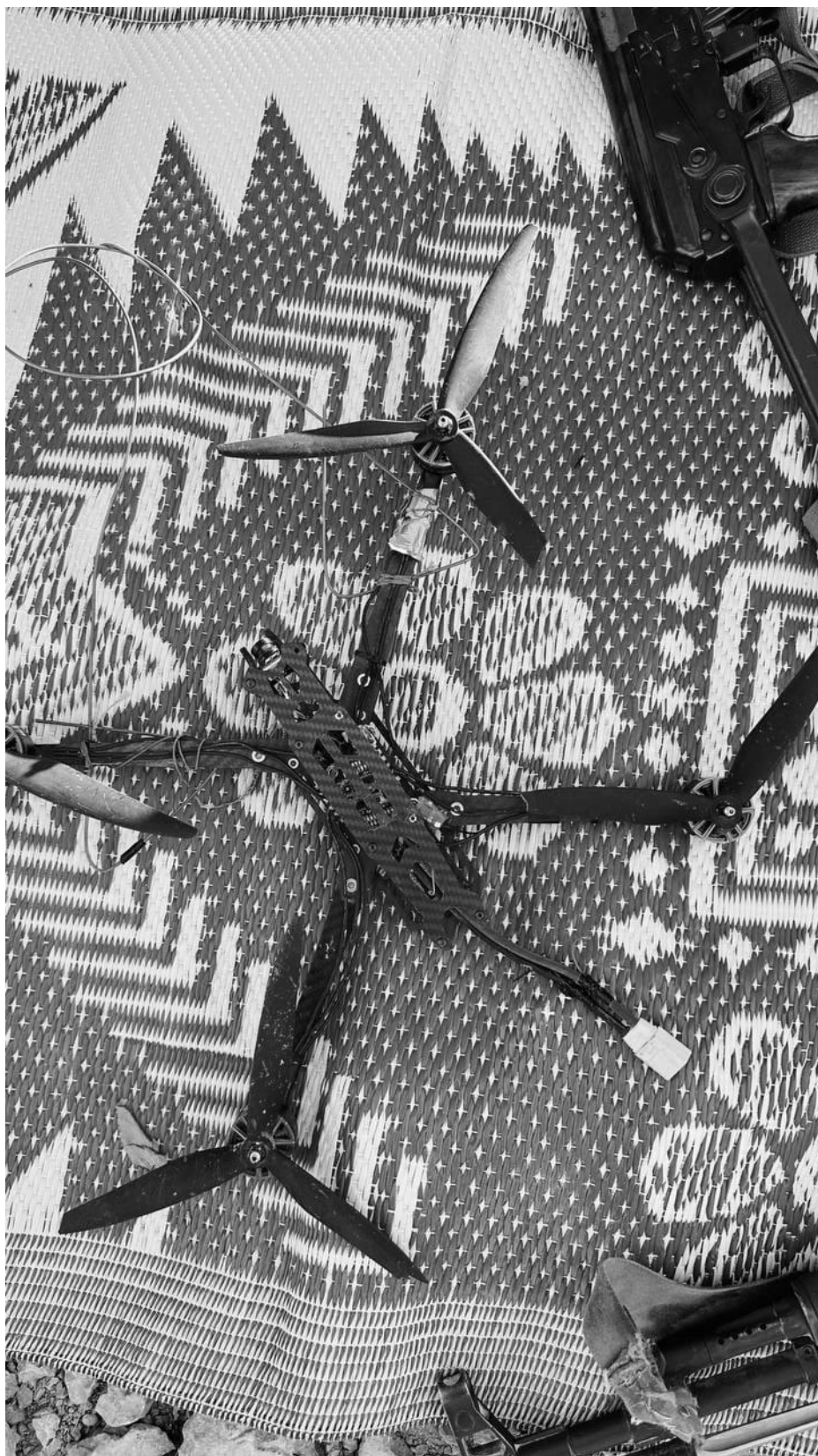
Medical supplies



UAVs and components



UAVs and components (continued)



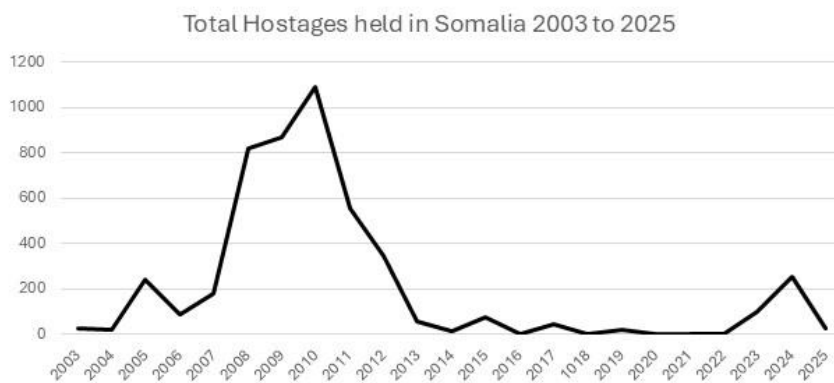
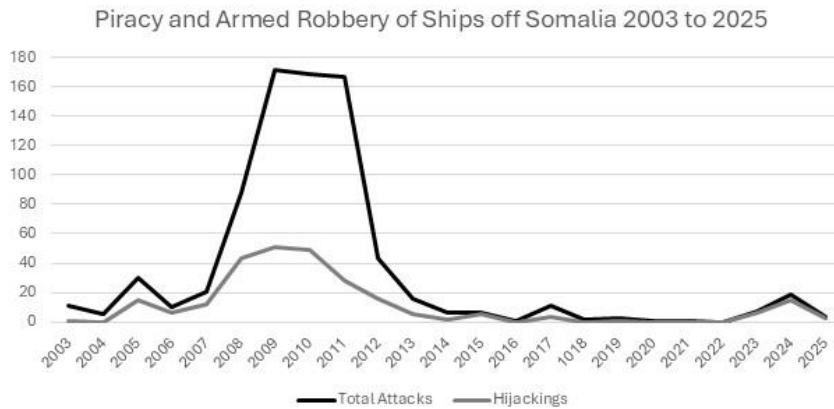
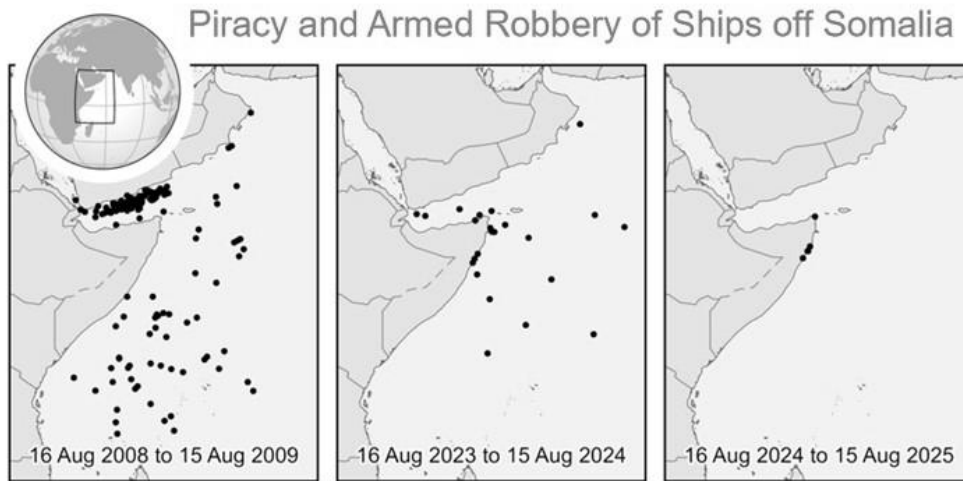
UAVs and components (continued)



IED components

Annex 3: Overview Piracy and Armed Robbery of Ships off Somalia 2003 to 2025

Piracy and Armed Robbery of Ships off Somalia 2003 to 2025



Source: Panel of Experts

Annex 4: Interceptions, Arrests and Prosecution of Pirate Suspects

Update on Piracy Prosecutions

Name of Vessel and Flag	Date Intercepted	Country Prosecuting	Case Number	Update on Case	Number suspects arrested
Lorenzo Putha-4, Fishing Dhow, Sri Lanka	28/01/2024	Supreme Court and Constitutional Court at Ile Du Port, Seychelles	SPC-00-CR-CO-0036-2024 "The Republic Vs 1.Abdihalim Ali. Ahmed 2.Mohammed Ali Mousa 3. Aidarous Yousseuf"; CON-00-CV-CP-0002-2025 The Republic (C/o Kimberly Doffay) Vs Abdihalim Ali Ahmed, Mohammed Ali Mousa, Aidarous Yousseuf	The case was scheduled for hearing from 3 to 7 February 2025 in the Supreme Court before Judge D.Esparon. Three subsequent hearings. Matter referred to Constitutional Court for hearing on 8 Jul 2025 in accordance with Article 46 (7) of the constitution which outlines how individuals can petition the court for redress regarding human rights violations. Last appearance on 8 September 2025. ¹⁰¹	3
Unknown	5/02/2024	Puntland, Somalia		Unknown	3
Ruen, Bulk Carrier, Malta	24/02/2024	Puntland, Somalia		Unknown	3
Ruen, Bulk Carrier, Malta	16/03/2024	Mumbai, India		On 26 August 2024, reports indicate that a 4,000-page chargesheet was filed by the Yellow Gate police in Mumbai. The police recorded statements of 70 witnesses, including crew of the MV Ruen and crew of the Indian Navy Ship Kolkata. The chargesheet noted that two foreign nationals were wanted in the case. In addition, two boats, three engines, 196 live cartridges, one magazine, a knife and a rocket launcher	35

¹⁰¹ The Republic of Seychelles in the Supreme Court at: Ile Du Port Criminal Cases for Hearing; <https://www.judiciary.sc>

				were seized by the Navy from the pirate suspects. ¹⁰²	
Abdullah, Bulk Carrier, Bangladesh	17/03/2024	Puntland, Somalia		Unknown	2
Al Kambar 786, Fishing Dhow, Iran	29/03/2024	Mumbai, India		On 30 June 2025 a 1,500 chargesheet was filed. No statements of the Pakistani nationals were recorded at that stage.	9
Chrystal Arctic, Products Tanker, Marshall Islands	10/05/2024	Supreme Court at Ile Du Port, Seychelles	SPC-00-CR-CO-0038-2024 The Republic vs Daioud Isalah Abdikader Youssouf Ahmed Aden Ahdilahi Mohamed Mohamed Abshi Dayah Ali	Three court appearances before Hon.Judge B. Adeline. Last hearing on 11 September 2025.	6
N/A	1/09/2024	Puntland		Puntland authorities intercepted a suspected pirate skiff off Bareeda.	
Abdullah, Bulk Carrier, Bangladesh	27/09/2024	Puntland		Suspect arrested in Jiffle. ¹⁰³	1
Abdullah, Bulk Carrier, Bangladesh	13/01/2025	Puntland		Puntland authorities arrested the accountant believed to have managed finances for the group that hijacked the MV Abdullah ¹⁰⁴	1

Source: Panel of Experts

¹⁰² Vinay Dalvi, 4,000-page chargesheet: 35 Somali pirates hijacked MV Ruen vessel to demand ₹500 crore ransom, Hindustan Times News, 27 August 2024, <https://www.hindustantimes.com/cities/mumbai-news/4000page-chargesheet-35-somali-pirates-hijacked-mv-ruen-vessel-to-demand-500-crore-ransom-101724699621203.html>

¹⁰³ PMPF Intelligence, Piracy Incident Report, 27 September 2025.

¹⁰⁴ https://hiiraan.com/news4/2025/Jan/199804/puntland_captures_pirate_accountant_linked_to_mv_abdullah_hijacking.aspx

On 1 September 2024, Puntland authorities intercepted a suspected pirate skiff off Bareeda. Equipment confiscated is typically associated with pirate operations such as rocket propelled grenades, a ladder, electric extension cords, a grinder (for breaking into a citadel), and fuel tanks.

Pirate suspects arrested on 1 September 2024



Source: Puntland Police Force¹⁰⁵

¹⁰⁵ Puntland Police Force, 2 September 2024, https://www.facebook.com/PLPoliceForce/posts/pfbid038xQoTdPsr6WUvwxFBDTiKEHqU1Snvg2kC3vcc4ujSs3Uv2NR7depRG1GAwH42wF1?_rdc=1&_rdr

Annex 5: Rocket propelled grenades, electric extension cords, and a grinder (for breaking into a citadel) were confiscated



Source: Puntland Police Force

Annex 6: Equipment confiscated - ladder and fuel tanks

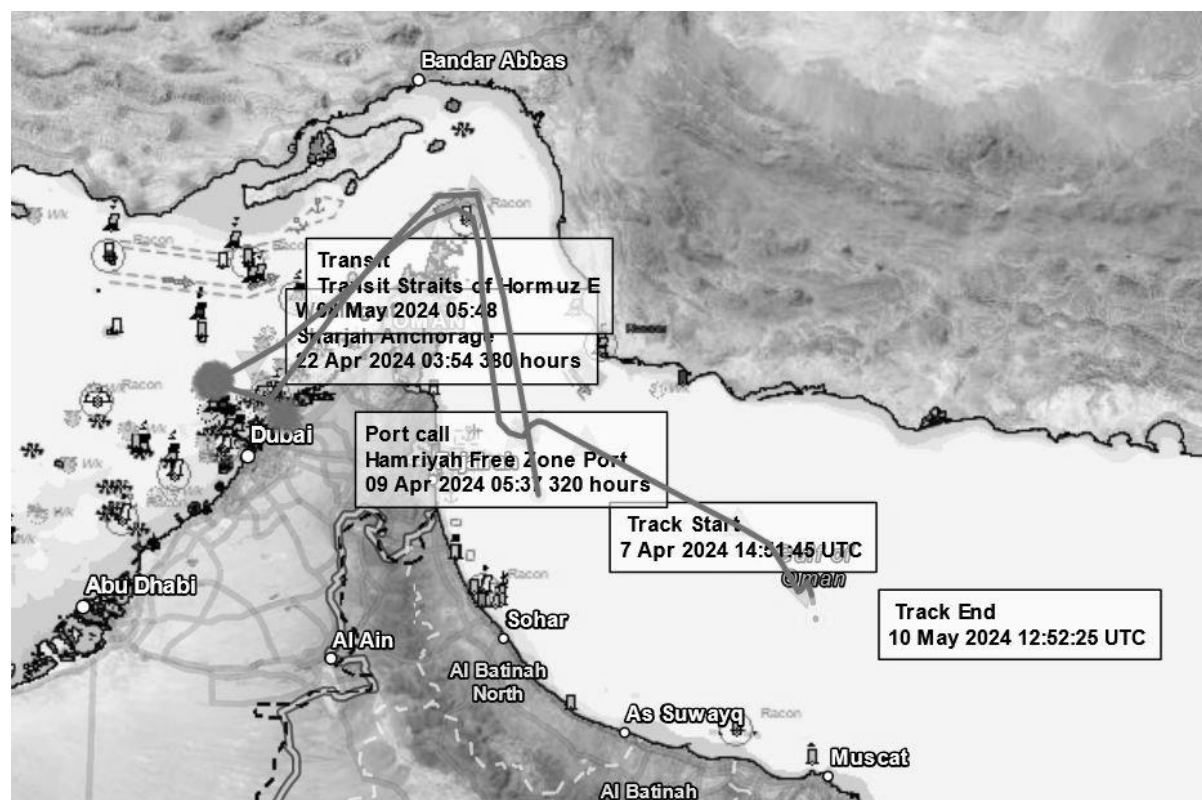


Source: Puntland Police Force

Annex 7: Liao Dong Yu 578 Hijacking

On 27 November 2024, the Chinese flagged fishing vessel, Liao Dong Yu 578 (IMO No 8590350), owned by Liaoning Daping Fishery Group Co Ltd (Company IMO No 4305173)¹⁰⁶ was hijacked in the vicinity of Garmaal¹⁰⁷, Puntland in territorial waters.

Prior to the hijacking the Liao Dong Yu 578 AIS track ended on 10 May 2024 north of Muscat, Oman.



Source: Data Source Maritime Intelligence Risk Suite¹⁰⁸

¹⁰⁶ <https://maritime.ihs.com/Companies/Details/4305173>

¹⁰⁷ PMPF

¹⁰⁸ <https://maritime.ihs.com>

A EUNAVFOR ATALANTA naval vessel monitoring the hijacked fishing vessel Liao Dong Yu 578 off Puntland



Source: EUNAVFOR ATALANTA

The Pirates and 18 hostages onboard the Liao Dong Yu 578



Source: Mohamud Nadif¹⁰⁹

¹⁰⁹ <https://x.com/MohamudNadif/status/1868925472022950247>

Annex 8: Hijacking of Fishing Dhows

On the night 7 February 2025, the Yemen flagged dhow Al-Najma No. 481 was hijacked by six armed perpetrators while underway 6nm SE of Eyl, Puntland¹¹⁰. The vessel had 12 Yemeni seafarers and a Somali guard onboard¹¹¹. The guard was released later. The attackers seized two skiffs from the dhow each equipped with 60hp engines.¹¹² On 13 February 2025 the hijackers abandoned the vessel after stealing crew's possessions close to the coast of Garacad where it was spotted by ATALANTA assets.

Al-Najma No. 481



Source: MSCIO¹¹³

¹¹⁰ Commercial Crime Services, International Maritime Bureau, Piracy and Armed Robbery against Ships, Report for the Period 1 January to 31 March 2025.

¹¹¹ MSCIO, Industry Releasable Threat Bulletin (IRTB) 044 (Update 2 – Final Update), 11 February 2025, https://mscio.eu/documents/108/20250210-Industry_Releasable_Threat_Bulletin_update2.pdf

¹¹² EO CRIMARIO, https://www.linkedin.com/posts/eu-crimario_somalia-ioris-yemenicoastguard-activity-7300467756494151681-Hxat/

¹¹³ MSCIO, IRTB 044

Al-Najma No. 481



Source: MSCIO

ESP SANTA MARIA assisting Al-Najma No. 481 after their release

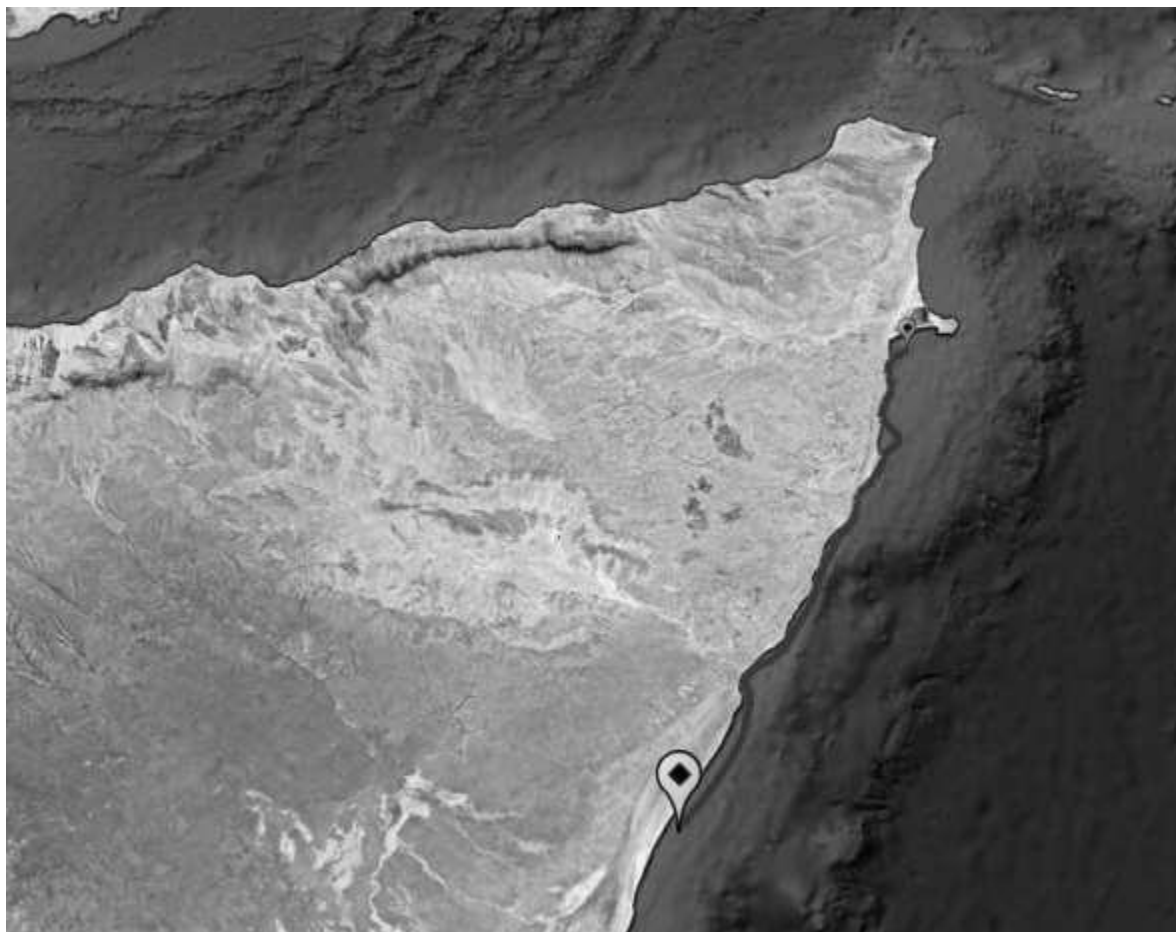


Source: MSCIO¹¹⁴

¹¹⁴ MSCIO, IRTB 044

On 16 February 2025 at 23:30LT, the Yemeni-flagged fishing vessel Saytuun-2 was hijacked off Garmaal, North of Eyl in Puntland.¹¹⁵ The vessel has a crew of five. On 18 February 2025 the Yemen Coast Guard reported that the vessel was stationary south of Eyl after running out of fuel. The Puntland Maritime Police Force (PMPF) reported on the afternoon of 18 February 2025 afternoon that the vessel with the pirates on board moved to Jiifle to replenish logistics. In the next few days, the Saytuun-2 could not be located.¹¹⁶

Waypoints of fishing dhow SAYTUUN-2 during the capture



Source: MSCIO¹¹⁷

¹¹⁵ Martin Kelly, MarSec Incident Alert, 2/25/041: 16 February 2025, EOS Risk Group, <https://www.linkedin.com/posts/activity-7297306357714616321-9vVU>

¹¹⁶ MSCIO ATALANTA, Weekly Report 21- 27 February 2025,

https://www.msco.eu/media/documents/MSCIO_ATALANTA_WEEKLY_REPORT_21-27_FEB_25_v.0.1.pdf

¹¹⁷ Ibid

SAYTUUN-2



Source: MSCIO

SAYTUUN-2 after released



Source: MSCIO

SAYTUUN-2 after released



Source: MSCIO

On 16 March 2025 the Yemeni flagged fishing dhow Al- Hidaya 1 was hijacked while underway off Durdura, 80 NM north of Eyl by a group of five armed men¹¹⁸. The dhow has a crew of eight Somalis. The vessel has been abandoned by the hijackers near Dhinowda on 19 March 25¹¹⁹.

Yemeni flagged fishing dhow Al- Hidaya 1



Source: MSCIO¹²⁰

¹¹⁸ MSCIO ATALANTA WEEKLY REPORT 29 August – 04 September,

https://www.msicio.eu/media/documents/MSCIO_ATALANTA_WEEKLY_REPORT_29_AUG_-_04_SEP.pdf

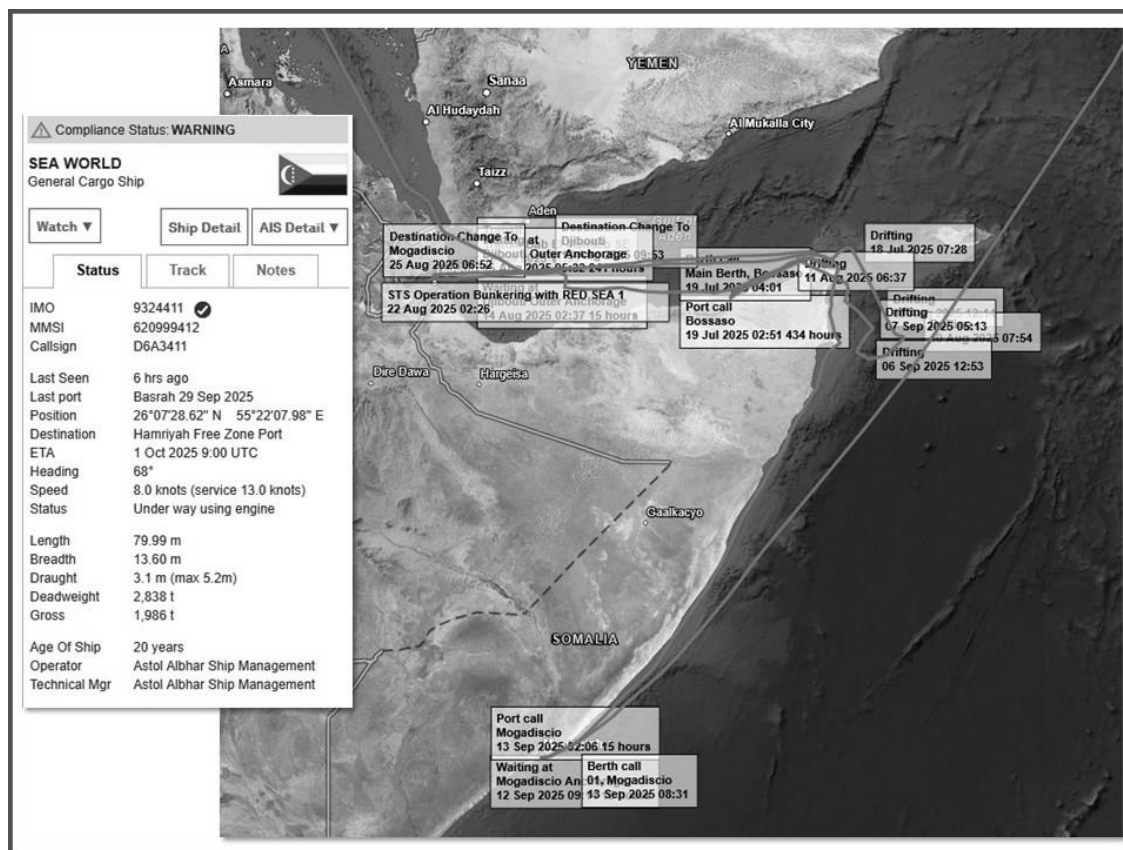
¹¹⁹ MSCIO, IRTB 046, (Update 1 – Final Update), ch20 MAR 2025, https://www.msicio.eu/documents/145/20250320-Industry_Releasable_Threat_Bulletin_046_Upd1.pdf

¹²⁰ Ibid

Annex 9: Theft of weapons from Sea World

On 18 July 2025, the Comoros flagged General Cargo Ship, Sea World (IMO 9324411) was drifting 3 nautical miles off the coast of Bareeda, Puntland while underway to Mogadishu Port June carrying military equipment intended for the TURKSOM Military Training Centre in Mogadishu¹²¹. A group of local fishermen boarded the vessel, and stole 49 MG 3 machine guns.¹²²

In the early morning hours of 18 July the Sea World drifted for a day 3nm off Bareeda, Puntland. The PMPF boarded, after which the vessel sailed to Bossaso, where it remained from 19 July to 6 August. It first sailed in the direction of Mogadishu, but turned back to Djibouti on 10 August. It arrived at Djibouti Outer Anchorage on 14 August, had ship to ship bunkering operations on 22 August and left for Mogadishu on 25 August. Sea World reached Mogadishu anchorage on 12 September and discharged the arms cargo at port as of 13 September.



Source: Data Source Maritime Intelligence Risk Suite¹²³

¹²¹ Maritime Intelligence Risk Suite, <https://maritime.ihs.com>

¹²² Confidential Source

¹²³ <https://maritime.ihs.com>

Letter by the office of the Public Prosecutor Raas-Casayr region of Puntland



Xafiiska Xeer-ilaaliya Gobolka Raas Casayr - Caluula
Office Of the Prosecutor Raas Asayr Region - Alulua

SUM: XXI/GR/296/2025

TR: 19/07/2025

Ku: Taliyaha Qaybta Booliska G/Raasa-Casayr **Caluula**
Og: Xeer-ilaaliyaha Guud Ee Dowladda Puntland **Garoowe**
Og: Taliska Guud Ee Ciidanka Boolisska DPL **Garoowe**

Ujeeddo: Amar Baariseed si waafaqsan Qod: 24 XHCS :-

Waxaa soo gaadhay XXI G/Rasa-Casayr warbixin sheegeysa in Markab sida hub lagu qabtay biyaha Badda ee Degmada Bareeda, Markabkaas oo magaciisu yahay (Sea World), kaas oo siday hub, hubkaas oo qayb ka mid ah uu gacanta u galay dad shacab ah, oo ku dhaqan Degmadda Bareeda iyo Caluula taariikhdu markii ay ahayd 18/7/2025 abaaro 2:00pm Duhurnimo.

Sidaa darteed waxaa la farayaa Taliyaha Qaybta Booliska ee G/Raasa-casayr, in aad xafiiska la soo wadaagto warbixinta Markabka Sea World, iyo hubka gacanta shacabka galay, iyo cidda ka masuulka ah.

F/G, waxaa sidoo kale lagaa doonayaa in aad warbixinta ku soo lifaaqdo dadka fuulay Markabkan xogtooda oo dhamaystiran.

FULIN WACAN

Xeer-ilaaliyaha G/Raasa-casayr

Abdirahman Mahamuud Ali

Saxiixa :



Source: Caasimada¹²⁴

¹²⁴ Jamaal Maxamed, Puntland oo shaacisay in la bililiqeystay hub saarnaa markabkii ay ka qabsatay DF, Caasimada, 20 July 2025; <https://www.caasimada.net/puntland-oo-amartay-in-shacabka-laga-soo-celiyo-hubkii-lagala-dagay-markabka/>

Unofficial translation:

Date: 19/07/2025

To: Commander of the Police Division G/Raasa-Asayr, Alula

CC: Attorney General of Puntland, Garowe

CC: General Command of the DPL Police Force, Garowe

Purpose: Investigation Order in accordance with Article: 24 of the Criminal Procedure Code:

G/Rasa-Asayr has received a report stating that a ship carrying weapons was seized in the waters of the Bareeda District. The ship, named (Sea World), was carrying weapons, some of which were seized by civilians in the Bareeda and Alula Districts on 18/7/2025 at around 2:00pm.

Therefore, the Commander of the Police Department of G/Raasa-Casayr is instructed to share with the office the information about the Sea World ship, the weapons that have fallen into the hands of the public, and who is responsible.

F/G, you are also required to attach to the report a complete list of the people who boarded this ship.

Abdirahman Mahamuod Ali

Sea World docked in Bosaso



Source: *Jama Deperani Spokesperson Puntland State House*¹²⁵

¹²⁵ https://x.com/jama_deperani/status/1946626182574731681